

# **VILLE DE SCEAUX**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

17 décembre 2015

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 11 février 2016

## Sommaire

<b>I- OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	5
<b>II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b> .....	5
<b>III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM</b> .....	5
<b>IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015</b> .....	6
<b>V- ORGANISATION TERRITORIALE</b> .....	7
Métropole du Grand Paris – désignation du conseiller métropolitain et des conseillers territoriaux supplémentaires. ....	7
<b>VI- AMENAGEMENT-URBANISME</b> .....	7
Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme.....	12
PLU – révision n°1 : bilan de la concertation et arrêt du PLU révisé. ....	12
Transfert de la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux établissements publics territoriaux : accord de la commune pour l'achèvement des procédures d'élaboration ou d'évolution du PLU communal en cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2016. ....	28
Secteur des Quatre-Chemins : bilan de la concertation mise en œuvre – approbation des orientations d'aménagement.....	28
Secteur Albert 1 <sup>er</sup> : bilan de la concertation mise en œuvre – approbation des orientations d'aménagement.....	31
Acquisition d'un terrain sis 4-6 bis avenue Jules Guesde – 15 avenue de la Gare. ....	35
Approbation de l'avenant n°1 à la convention-cadre du 11 mai 2011 entre l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine et la Ville de Sceaux.....	37
<b>VII- DEVELOPPEMENT DURABLE – MOBILITE - ENVIRONNEMENT</b> .....	40
Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé "Syndicat d'Études Vélib' Métropole" : adhésion de la ville de Sceaux, approbation du projet de statuts et désignation d'un représentant.....	40
Convention relative aux conditions de déversement de déchets d'équipements électriques et électroniques et pneus usagés par la Ville au centre technique municipal du Plessis-Robinson.....	43
<b>VIII-ADMINISTRATION GENERALE</b> .....	44
SIPPEREC – communication du rapport d'activité 2014. ....	44

SIFUREP – communication du rapport d’activité 2014.....	45
Mise en œuvre de la loi du 6 août 2015 en matière de repos dominical .....	46
<b>IX- AFFAIRES CULTURELLES.....</b>	<b>48</b>
Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films "Musiques en courts". .....	48
Désignation des membres d’un jury de concours pour le choix de la maîtrise d’œuvre en vue de la rénovation de la bibliothèque. ....	49
<b>X- ENFANCE.....</b>	<b>52</b>
Approbation de la convention de partenariat avec l’UNICEF dans le cadre du renouvellement du titre "Ville amie des enfants". .....	52
<b>XI- RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>55</b>
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et animation.....	55
Généralisation de la mise en place de l’entretien professionnel – fixation de la part variable. ....	56
Adoption du programme pluriannuel d’accès à l’emploi titulaire pour l’année 2016. ....	56
Mise en place du service civique au sein de la collectivité à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016. ....	61
<b>XII- AFFAIRES FINANCIERES.....</b>	<b>62</b>
Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux au titre de l’année 2016.....	62
Budget ville – exercice 2015 – approbation de la décision modificative n°2.....	62
Constatation d’extinction de créances suite à une procédure collective de liquidation judiciaire et à une procédure de rétablissement personnel. ....	65
Avances sur subventions et participations 2016 à certaines associations ou établissements publics.....	67
Autorisation de liquider, mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2016.....	68
Reprise des subventions transférables reçues au compte de résultat. ....	68
Syndicat Mixte d’Études et de Réalisation de la Coulée verte du Sud Parisien – réintégration du patrimoine suite à sa dissolution.....	69
Révision du montant de l’attribution de compensation pour l’année 2015. ....	70

<b>XIII-MOTION .....</b>	<b>71</b>
Motion en faveur du service public local et des agents publics.....	71
<b>XIV-QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>74</b>
<b>XV- COMMUNICATIONS DU MAIRE .....</b>	<b>74</b>
<b>XVI-DECISIONS DU MAIRE .....</b>	<b>75</b>
<b>XVII-QUESTIONS ORALES .....</b>	<b>76</b>
Question orale de Dominique DAUGERAS .....	76
Question orale de Claude DEBON .....	77
Question orale de Jean-Jacques CAMPAN.....	78

## **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 40 sous la présidence de Philippe Laurent.*

### **M. le maire**

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

## **II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

### **M. le maire**

Je demande au benjamin de ce conseil, Timothé Lefebvre, de bien vouloir procéder à l'appel.

## **III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **Timothé LEFEBVRE**

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Lisa Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Sophie Ganne-Moison
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem

- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Thierry Legros, absent
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Philippe Tastes
- ✓ Catherine Lequeux, excusée, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Catherine Arnould, excusée, a donné pouvoir à Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon, absent.

**M. le maire**

Merci à toutes et tous. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Chers collègues, je souhaite honorer la mémoire de notre collègue, Robert Teinturier, conseiller municipal de 1989 à 1995, qui nous a quittés il y a quelques jours. Il était revenu vivre à Sceaux, à la Faïencerie, après avoir vécu à Antony. Nous lui rendrons hommage dans le prochain numéro du magazine municipal.

**IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015**

**M. le maire**

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015.

Est-ce qu'il y a des observations ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Un point de détail à la page 44. Il faut remplacer « *Qui de ces créances* » par « *Quid de ces créances ?* »

**M. le maire**

Ce sera corrigé.

Nous procédons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.*

## V- ORGANISATION TERRITORIALE

### **Métropole du Grand Paris — désignation du conseiller métropolitain et des conseillers territoriaux supplémentaires.**

#### **M. le maire**

Le premier point concerne la désignation des représentants de la Ville à la Métropole du Grand Paris et à l'établissement public territorial créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Nous en avons parlé à plusieurs reprises de manière formelle ou informelle. Vous avez probablement lu le dossier publié dans le magazine du mois de décembre. Nous avons également mis à votre disposition une brochure éditée par la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris. La présentation est assez succincte, les choses étant beaucoup plus complexes que ce que ces quelques lignes laissent apparaître.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) instaure la création de la métropole du Grand Paris. À la demande de l'ensemble des élus locaux de la métropole, et après de longues et difficiles négociations avec le gouvernement, cette loi a été modifiée par la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe.

Est donc créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 un nouvel établissement public de coopération intercommunale, sorte de grande communauté urbaine, appelée la métropole du Grand Paris. Chaque commune membre sera représentée dans le conseil de cette métropole.

Cette métropole n'aura pas toutes les compétences d'une communauté urbaine. Elle aura pour l'essentiel des compétences stratégiques : la définition d'un schéma en matière d'hébergements et de logements, en matière d'aménagement, en matière d'environnement ainsi que la capacité à intervenir dans un certain nombre de domaines, notamment par contractualisation avec les autres collectivités territoriales.

Cette métropole du Grand Paris est symboliquement importante. Elle pourra porter une parole forte, qui sera celle d'un ensemble regroupant plus de 7 millions d'habitants. En revanche, elle n'aura pas énormément de compétences et de capacités en termes de gestion du service public. Les services publics de proximité ou les services publics mutualisés entre plusieurs communes tels que ceux qui sont gérés par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre seront transférés en gestion et en responsabilité aux établissements publics territoriaux. Ce sont en quelque sorte des EPCI, mais qui ne sont pas classés dans la catégorie des EPCI à fiscalité propre comme les communautés d'agglomération, mais dans la catégorie des établissements publics de coopération intercommunale de type syndicats intercommunaux. Ceci n'emporte pas tout à fait les mêmes conséquences en termes juridiques. Les établissements publics territoriaux ont en effet un statut particulier. Ce sont des structures importantes, disposant d'un budget de plusieurs centaines de

millions d'euros et représentant au moins 300 000 habitants. Les décrets fixant le périmètre de ces territoires sont sortis tout récemment. Il en existe 12 sur l'ensemble de la métropole du Grand Paris.

J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un emboîtement, la commune faisant partie d'un établissement territorial faisant lui-même partie de la métropole. La commune adhère à la métropole du Grand Paris, qui comprendra 131 communes, dont la commune de Paris, et appartient par ailleurs à un établissement public territorial dont les compétences sont de nature différente, bien que complémentaire, avec celles de la métropole.

C'est la raison pour laquelle il convient, d'une part de désigner un représentant de la Ville au sein du conseil de la métropole, et d'autre part, de désigner des représentants de la Ville au sein du conseil de territoire. Ce point est très important, car cela signifie que les communes demeurent au centre du système. Nous aurons l'occasion d'évoquer plus tard les questions budgétaires, financières et fiscales, puisque les ressources des communes, des territoires et de la métropole présentent des différences avec ce qui existe aujourd'hui.

Sceaux appartient à l'établissement public territorial appelé aujourd'hui T2. Le conseil territorial décidera de son nom lors de sa première réunion début 2016. Ce conseil territorial T2 comprend onze communes : les communes des Hauts-de-Seine membres de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, de la communauté d'agglomération Sud de Seine et de la communauté de communes Chatillon-Montrouge, soit Sceaux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Antony, Plessis-Robinson, Fontenay-aux-Roses, Clamart, Malakoff, Bagneux, Châtillon et Montrouge. Cet ensemble représente environ 400 000 habitants. Le conseil de territoire se réunira en janvier 2016 pour élire son président.

La métropole, quant à elle, comprend 131 communes et 209 conseillers métropolitains. Parmi ces 209 conseillers métropolitains, 62 proviennent de Paris. Je précise que Paris est à la fois commune et territoire. Les communes de plus de 75 000 habitants disposent de deux représentants et les communes de plus de 100 000 habitants disposent de trois représentants. Peu de communes disposent donc de plus d'un représentant.

S'agissant du territoire T2, auquel appartient Sceaux, les 11 communes disposent chacune d'un seul représentant.

Le conseil municipal doit donc désigner un représentant en son sein pour siéger au conseil de métropole.

S'agissant du conseil de territoire, la loi est également assez précise. Compte tenu de sa population, le conseil de territoire comprend 80 conseillers territoriaux répartis à la proportionnelle de la population. Sceaux comptant 20 000 habitants, nous devons élire quatre représentants du conseil municipal pour siéger au conseil de territoire.

La loi précise que le représentant de la Ville au conseil de métropole est automatiquement membre du conseil de territoire. Il reste donc à désigner trois représentants de la Ville au conseil de territoire. La loi précise également que les conseillers territoriaux doivent être choisis parmi les conseillers communautaires, lorsqu'il existe une structure intercommunale. Je précise que parmi ces 131 communes, 40 ne sont pas membres d'une structure intercommunale, dont Paris.

S'agissant de Sceaux, la population a désigné ses conseillers communautaires lors des élections municipales de 2014. Sur chacune des listes candidates étaient en effet désignés les membres de la liste qui siègeraient au conseil communautaire en cas d'élection.

C'est ainsi que nous avons six représentants du conseil municipal de Sceaux au conseil communautaire : Philippe LAURENT, Chantal BRAULT, Jean-Philippe ALLARDI, Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, Bruno PHILIPPE et Benjamin LANIER.

La loi nous oblige aujourd'hui à désigner le conseiller métropolitain et les trois conseillers territoriaux parmi ces six conseillers communautaires sortants.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'agissant du représentant de la Ville au conseil de métropole, j'ai l'honneur de présenter ma candidature. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidats, et que vous acceptez de voter à main levée, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Philippe Laurent est désigné conseiller métropolitain au sein de la métropole du Grand Paris à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

*3 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem)*

## **M. le maire**

Merci de votre confiance pour représenter Sceaux. C'est un vote important car il faudra exister parmi 209 conseillers métropolitains et 131 communes représentées.

Il faut à présent désigner les trois conseillers territoriaux supplémentaires parmi la liste des conseillers communautaires actuels.

Pour la majorité, je vous propose les personnes suivantes : Chantal BRAULT, Jean-Philippe ALLARDI, Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

**Benjamin LANIER**

S'agissant de la présidence... Non, pas de la présidence, puisque vous êtes candidat, mais pas encore élu. Vous remarquerez ce lapsus révélateur. S'agissant de votre candidature en tant que conseiller métropolitain, nous estimons que l'on aurait pu avoir une autre candidature au sein du conseil municipal en raison des fonctions que vous occupez par ailleurs et pour lesquelles vous venez d'être élu. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus.

S'agissant de la désignation des conseillers territoriaux, comme vous l'avez très justement rappelé, les conseillers communautaires ayant été élus par les Scéens lors des dernières élections municipales, il serait logique qu'un membre de l'opposition siège aux côtés des membres de la majorité au sein du conseil territorial.

Nous souhaiterions donc proposer notre liste.

**M. le maire**

Je vous rappelle que les conseillers territoriaux doivent être désignés parmi les conseillers communautaires.

**Benjamin LANIER**

Nous sommes d'accord. Nous vous proposons une autre liste et demandons un vote à bulletin secret, afin de permettre aux membres de la majorité de s'exprimer librement et sans contraintes pour une représentation démocratique de notre conseil municipal au sein du futur territoire.

L'ordre de la liste a-t-il de l'importance ?

**M. le maire**

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

**Benjamin LANIER**

Nous présentons donc la liste suivante : Benjamin LANIER, Chantal BRAULT et Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE.

**M. le maire**

Il est précisé dans l'article L. 5211-6-2 que « *si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.* » Or, votre liste modifie l'ordre de présentation. Ceci étant dit, nous la prendrons. Lorsque nous avons posé des questions sur les dispositions de cet article, personne n'a pu nous dire précisément ce qu'il en était.

**Benjamin LANIER**

Je tiens à dire que nous n'avons rien contre M. Allardi ou M. Philippe, mais nous avons le souci de respecter la parité. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'ajouter à cette liste M<sup>me</sup> Brault et M<sup>me</sup> Holuigue-Lerouge.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Si j'ai bien compris, en tant que Voix des Scéens, nous ne sommes pas concernés par ce vote.

**M. le maire**

Vous êtes concernés en tant que membres du conseil municipal. En tant que Voix des Scéens, faites ce que vous voulez, mais en tant que membres du conseil municipal, vous avez le droit de voter.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Vous avez bien précisé que les conseillers territoriaux devaient être désignés parmi les conseillers communautaires ayant fait l'objet d'un vote en leur temps. Dans ces conditions, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. le maire**

Nous allons procéder au vote à bulletin secret. Un bulletin de vote a été préparé par la majorité, mais nous en avons également préparé un à remplir.

**Benjamin LANIER**

Je vous félicite. Et je félicite surtout les services.

**M. le maire**

Il est connu que si tout se passe bien dans une mairie, c'est malgré le maire.

**Benjamin LANIER**

Je me permets de répéter l'ordre de la liste que je propose : Benjamin LANIER, Chantal BRAULT, Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE. Et j'invite les membres de la majorité à faire acte de démocratie.

*Après constitution du bureau de vote, composé du conseiller municipal le plus jeune et du conseiller municipal le plus âgé présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Timothé Lefebvre et Jean-Louis Oheix, il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement.*

**Résultats du vote :**

- ✓ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- ✓ Nombre de votants : 31
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau de vote : 1
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 30
- ✓ Nombre de voix pour la liste BRAULT : 25
- ✓ Nombre de voix pour la liste LANIER : 5

*Le conseil municipal procède à l'attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et désigne M<sup>me</sup> Chantal BRAULT, M. Jean-Philippe ALLARDI et M<sup>me</sup> Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE en qualité de conseillers territoriaux supplémentaires.*

**VI- AMENAGEMENT-URBANISME****Approbation de la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme.****Patrice PATTEE**

Le 30 septembre 2015, le conseil municipal a délibéré sur le lancement d'une modification simplifiée du PLU et défini les modalités de la mise à disposition du dossier correspondant auprès du public.

Cette première modification simplifiée portait notamment sur deux points :

- ✓ La suppression de l'interdiction de l'artisanat en zone UE.
- ✓ La levée des servitudes de gel de la constructibilité dans les périmètres de projet, devenues caduques le 6 octobre 2015.

Cette modification a pour objet de réparer une erreur matérielle, ce qui explique que nous ayons fait le choix de lancer une procédure de modification simplifiée, conformément à l'article L.123-13-2 autorisant le lancement d'une telle procédure lorsqu'il s'agit de rectifier une erreur matérielle.

Quelle est cette erreur matérielle ? La mention de l'artisanat apparaît bien dans le rapport de présentation du PLU, explicitant les dispositions réglementaires mises en œuvre en zone UE, ainsi qu'à l'article UE 12 spécifique aux règles de stationnement.

Dans le PLU arrêté le 11 février 2010, le règlement de la zone UE ne mentionnait nullement une interdiction de créer de l'artisanat en zone UE. C'est seulement dans la version approuvée en octobre 2010 que cette mention a été ajoutée dans l'article 1 de la réglementation de la zone UE sans que cela ait fait l'objet d'une demande exprimée dans le cadre de l'enquête publique et reprise par le commissaire-enquêteur. Par ailleurs, le PADD explicite clairement l'objectif de la Ville de développer l'économie sur son territoire, preuve supplémentaire de la volonté du conseil municipal de ne pas supprimer l'artisanat zone UE.

La procédure de modification simplifiée a suivi son cours. Une publicité a été faite sur ce dossier qui a été mis à disposition du public du 6 octobre au 6 novembre 2015. Il s'agit donc ce soir de faire le bilan de cette consultation.

68 contributions ont été recensées. Par ailleurs, parmi les neuf personnes publiques associées saisies pour avis :

- ✓ La chambre de commerce et d'industrie départementale ainsi que la communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine ont émis un avis favorable.
- ✓ La préfecture des Hauts-de-Seine, le conseil régional d'Île-de-France, le conseil départemental des Hauts-de-Seine, le syndicat des transports d'Île-de-France, la chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine, la chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France n'ont pas émis d'avis dans le délai de la procédure.

Parmi les 68 contributions versées, on dénombre une forte proportion d'avis favorables (32 %). Les avis critiques ou réservés soulèvent les nuisances potentielles liées à la présence de l'artisanat en zone UE. Certaines contributions ont par ailleurs mis en doute le choix d'une procédure simplifiée estimant qu'une enquête publique était nécessaire.

S'agissant des craintes au sujet des nuisances éventuelles que pourraient générer certaines activités artisanales, il convient de préciser que les conditions économiques, notamment en termes de facilité d'accès au foncier et les possibilités très limitées de construire en zone UE ne sont pas véritablement favorables au développement de zones artisanales dans les quartiers pavillonnaires. L'objectif de cette modification simplifiée vise essentiellement à maintenir les activités artisanales existantes. En outre, le règlement de la zone UE interdit l'implantation, l'extension ou la modification des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les activités artisanales relevant de cette réglementation, soit les activités qui, par leur nature, leur taille ou les procédés mis en œuvre, sont susceptibles d'occasionner des nuisances, sont interdites.

Une remarque a par ailleurs été faite concernant une erreur sur le plan de zonage, la légende ne mentionnant plus la zone UAa.

Nous vous proposons donc ce soir de réintroduire la zone UE conformément à l'esprit du PLU et de corriger la légende concernant la zone UAa. Le gel des servitudes de constructibilité contenu de manière implicite dans le PLU sera par ailleurs explicité.

### **M. le maire**

Merci, M. Pattée. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cette délibération concernant la procédure de modification simplifiée du PLU ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Tout d'abord, une remarque de forme avant d'aborder le fond. Je lis, et cela vient d'être répété, que cette procédure de modification est marquée par une très forte proportion d'avis favorables au développement de l'artisanat à Sceaux, et vous indiquez 32 % entre parenthèses. Je ne parviens pas à comprendre comment une forte proportion d'avis favorables peut représenter une majorité à 32 %. Il faudra que l'on me l'explique.

S'agissant du fond, cette modification simplifiée vise essentiellement à autoriser l'artisanat dans toute la zone UE. Vous vous souviendrez probablement que je vous avais proposé en 2009, lors de nos discussions sur le PLU de 2010, la création d'une zone d'activité à Robinson. Il y avait déjà des implantations soit anciennes, soit existantes comme celle de l'entrepreneur Alalinarde ou Le Déménageur. Vous aviez refusé au motif que le site ne s'y prêtait pas ou qu'il n'y avait pas la masse critique. Vous avez donc décidé de continuer dans la stratégie de l'urbanisme résidentiel.

Il me semble que vous devez maintenant assumer ce choix et ne pas vouloir compenser par l'introduction de la généralisation de l'artisanat dans toute la zone UE, ce qui serait source de potentiels conflits de voisinage, et donc de destruction du lien social, ce dont nous avons malheureusement l'expérience. Autant nous sommes d'accord pour le maintien de l'artisanat existant, autant nous sommes plus que réservés pour son développement dans toute la zone UE. Il fallait y penser avant de développer le résidentiel lors des plans d'occupation des sols et PLU précédents. Il nous semble donc que l'on ne peut plus compter en termes d'activités locales que sur les communes voisines. Je le répète, vous avez soutenu une stratégie du résidentiel. Il faut maintenant l'assumer. Vous essayez d'apporter des corrections en introduisant une zone artisanale avenue Jules Guesde. Nous en prenons acte.

Autre remarque, l'on se demande pourquoi une telle précipitation alors que vous avez lancé la procédure de révision du PLU. À quoi sert-il de vouloir généraliser l'artisanat dans toutes les zones ? Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

### **Benjamin LANIER**

Conformément à notre vote du mois de septembre, nous voterons pour cette délibération.

**Patrice PATTEE**

Vous avez raison, M. Campan, il est troublant de parler de majorité à 32 %. En fait, une partie des 68 contributions a tout simplement rejeté la procédure de modification simplifiée déclarant que celle-ci n'était pas adaptée et demandant l'organisation d'une enquête publique.

Ce pourcentage de 32 % correspond à des avis favorables émis sans réserve sur le développement de l'artisanat en zone UE. D'autres contributions se déclarent favorables à l'artisanat en zone UE, mais font part de craintes au sujet de nuisances éventuelles. C'est la raison pour laquelle nous expliquons que les activités économiques dangereuses pour la santé des Scéens, activités dites ICPE, feront l'objet d'une instruction spécifique et ne sont donc pas concernées par cette modification.

Nous avons souligné ce pourcentage de 32 %, car il est assez exceptionnel de recueillir autant d'avis favorables lors d'une enquête. C'est généralement plutôt l'inverse. Nous avons donc considéré qu'il était important de reprendre ce chiffre.

En ce qui concerne l'implantation d'une zone d'activité à Robinson, vous avez vous-même apporté la réponse. Dans le secteur des Quatre-Chemins, nous avons prévu sur les terrains du lot n° 4 appartenant au Département, un programme de locaux destinés à l'artisanat.

Pourquoi une telle précipitation ? Il est vrai que c'est un peu compliqué. Il existe une toute petite différence entre le PLU dont nous allons approuver une modification et celui pour lequel nous allons arrêter la révision dans la délibération suivante. La modification apportée au PLU actuellement en vigueur est opposable demain. Alors que le PLU que nous arrêterons dans la délibération suivante ne sera opposable qu'une fois approuvé, soit dans quelques mois.

**M. le maire**

M. Campan semble penser qu'il existe un quelconque besoin politique à cette modification, mais je rappelle qu'il s'agit simplement de la correction d'une erreur matérielle. En effet, dans le rapport de présentation du PLU, il n'est nullement mentionné l'interdiction de l'artisanat en zone UE. Nous voulons simplement sécuriser les choses. Les choses ne sont déjà pas simples, surtout lorsque certains recherchent la petite bête, et il existe des « spécialistes » dans ce domaine. Nous souhaitons donc sécuriser ce PLU avant de le transférer au territoire. Profitez-en, mes chers collègues, c'est la dernière fois que vous entendrez parler du PLU au conseil municipal de Sceaux, car l'avenir de Sceaux sera ensuite livré à d'autres mains. La désignation des quatre conseillers territoriaux est donc majeure. Et l'on compte sur eux pour faire en sorte que les intérêts de Sceaux soient préservés au mieux. Mais ils ne seront que quatre conseillers parmi quatre-vingts autres.

Vous dites que nous avons choisi le résidentiel et non l'activité économique aux Quatre-Chemins. Excusez-moi, mais j'estime que l'activité économique ne se résume pas à un hangar de déménagement. Je pense qu'il y a franchement mieux. Quant à l'entreprise Alalinarde, elle avait

depuis longtemps cessé son activité lorsque nous avons commencé à nous intéresser à la question. Nous avons prévu dès le vote sur le secteur de projet la présence de locaux artisanaux sur le terrain qui est la propriété du conseil départemental. J'ai d'ailleurs noté avec intérêt les « efforts » que vous aviez faits pour que nous puissions discuter avec le conseil départemental, où vous siégez, de la reprise de ce terrain. Pendant quatre ans, il ne me semble pas que vous ayez spécialement marqué votre volonté de défendre les intérêts de la ville de Sceaux. Mais peu importe.

Il n'y a pas de regrets par rapport à ce que nous avons décidé par le passé. Il y a simplement la rectification d'une erreur matérielle et une forme de sécurisation juridique pour les artisans qui exerceraient sur la ville de Sceaux.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Puisque vous envoyez quelques quolibets...

**M. le maire**

Ce ne sont pas des quolibets, mais des constatations.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je ne ferai pas la même chose. Je dis simplement qu'il existait du foncier qui aurait permis d'implanter une activité économique. Vous déformez complètement mon propos.

S'agissant de votre explication sur les 32 % d'avis favorables, je crois comprendre que lorsqu'une association dépose une contribution, vous la comptez pour une. Cela mériterait d'être souligné.

Je me souviens par ailleurs avoir lu sur le cahier que de nombreuses contributions se déclaraient favorables au maintien de l'entreprise de M. Patrick Roger. Cela ne répondait pas véritablement à la question de l'extension de l'artisanat sur toute la zone. Je demanderai un jour à regarder le cahier des contributions de plus près, car je ne suis pas d'accord avec ce pourcentage d'avis favorables.

**M. le maire**

Je vous rappelle que lorsque nous fixons des règles, nous les fixons de manière générale et non pas en direction de telle ou telle personne, physique ou morale. C'est absolument banni du droit français. Je ne suis même pas certain que ces contributions aient été comptées.

L'objet n'est pas de souhaiter le maintien de telle ou telle activité, mais de permettre le développement de l'artisanat dans la zone UE. L'objet est clair. Nous souhaitons pouvoir maintenir l'activité artisanale dans la zone UE. Et cela ne date pas d'aujourd'hui. Nous le souhaitons depuis le départ, mais cela n'avait pas été inscrit malgré tous les efforts déployés par l'administration pour faire en sorte d'avoir une certaine cohérence dans les différents documents.

Nous passons au vote.

Sceaux, le 17 décembre 2015

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

### **PLU – Révision n° 1 : bilan de la concertation et arrêt du PLU révisé.**

#### **M. le maire**

Il s'agit de délibérer sur l'arrêt du projet de PLU qui a été établi après la concertation dont il va être donné bilan et qui sera ensuite soumis à l'avis de l'enquête publique et à celui des personnes publiques associées. Ceci sera mené par l'établissement public territorial et non plus par la Ville à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

#### **Patrice PATTEE**

Nous vous invitons à délibérer sur l'arrêt du projet de PLU qui a fait l'objet d'une révision par délibération du conseil municipal du 12 février 2015, après l'avoir reconduit dans une forme expurgée des remarques formulées par la cour administrative d'appel.

Il s'agit d'une étape importante au cours de laquelle nous décidons que le travail d'élaboration du PLU est abouti.

Le PLU se déroule en trois étapes : une phase d'élaboration, une phase de consultation sur le projet de PLU révisé arrêté et une phase d'approbation.

La phase d'élaboration s'est engagée dès le 12 février 2015. Elle a consisté à mettre à jour le diagnostic, le PLU datant de 2010, et à apporter les modifications nécessaires au PADD pour prendre en compte les évolutions du contexte législatif entre 2010 et 2015. Nous avons par ailleurs intégré les orientations d'aménagement et d'orientation imposées par de nouveaux textes dans le règlement et dans le zonage.

Le socle de ce PLU est le PADD dont les orientations générales ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal le 24 juin 2015.

La Ville a également saisi l'État pour connaître ses obligations en matière d'évaluation environnementale du PLU. Par décision du 23 octobre 2015, le Préfet a dispensé la Ville de la

réalisation d'une évaluation environnementale considérant que le projet de révision n'était pas susceptible d'avoir des effets notables sur l'environnement et la santé humaine.

À l'issue de cette phase, le PLU révisé est arrêté par une délibération du conseil municipal.

Se tiendra ensuite une phase de consultation qui sera diligentée par le territoire. Cette consultation vise à soumettre ce projet de PLU aux personnes publiques associées, notamment l'État et la Région, porteurs de prescriptions en termes de logements à construire. Lorsque ces personnes publiques associées auront émis leurs commentaires sur le PLU révisé arrêté, le territoire aura la charge d'organiser une enquête publique au cours de laquelle les Scéennes et les Scéens seront invités à émettre leurs observations avant le lancement de la phase d'approbation par le territoire.

Le conseil municipal par délibération du 12 février 2015 a fixé les modalités de concertation suivantes :

- ✓ une réunion publique le 2 décembre 2015,
- ✓ une information dans le magazine municipal
- ✓ une information sur le site Internet de la ville.

La révision du PLU poursuit les objectifs suivants :

- ✓ prendre en compte la décision de la cour administrative d'appel de Versailles en ce qui concerne les motifs de fond retenus dans l'arrêt ;
- ✓ intégrer les évolutions législatives intervenues récemment et modifiant la portée et la composition du PLU ;
- ✓ mettre le PLU en compatibilité avec les normes supra-communales, notamment le programme local de l'habitat (PLH) dont la procédure de révision est en cours par la communauté des Hauts-de-Seine et devrait aboutir préalablement à l'approbation de la révision du PLU, ainsi que le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) en vigueur depuis le 27 décembre 2013 ;
- ✓ à partir du bilan qui a été dressé de la mise en œuvre du PLU depuis 2010, réaliser les ajustements nécessaires pour améliorer la lisibilité du document, notamment en ce qui concerne le zonage et le règlement ;
- ✓ définir les règles d'urbanisme pour la mise en œuvre des secteurs de projets notamment sur les secteurs Albert 1<sup>er</sup> et les Quatre-Chemins.

Le projet PADD débattu en juin 2015 conserve ses quatre orientations majeures :

- ✓ la lutte contre le réchauffement climatique,
- ✓ la capacité de vivre, travailler et vivre à Sceaux,
- ✓ la mise en valeur de l'identité urbaine et de la qualité architecturale et paysagère,
- ✓ la préservation des ressources naturelles et la limitation des pollutions.

Trois enjeux majeurs ont été identifiés et apportés au PADD :

- ✓ valoriser le patrimoine et les paysages scéens,

- ✓ contribuer à l'effort régional en matière de construction de logements,
- ✓ inscrire Sceaux dans la dynamique métropolitaine de mobilité.

Sur la valorisation du patrimoine et des paysages scéens, les enjeux que constituent les dispositions du schéma régional de cohérence écologique, du schéma directeur de la région Île-de-France en matière de construction de logements et les impacts possibles sur la structure urbaine de la ville, le devenir de la zone de protection du patrimoine urbain et paysager au regard de la future « loi Patrimoine » ont conduit à renforcer certaines dispositions, afin de :

- ✓ préserver l'identité urbaine et la qualité architecturale et paysagère. Cela se traduit dans le règlement à travers le renforcement des dispositions pour la protection du patrimoine, des paysages et des zones pavillonnaires, notamment dans la zone UE ;
- ✓ renouveler la ville sur elle-même dans les secteurs de projet en requalifiant les quartiers et en les intégrant à la structure paysagère de la ville ;
- ✓ conforter la trame verte de cœur d'îlot, assurer une plus grande présence du végétal dans les projets, protéger les espaces verts et préserver les arbres remarquables.

Sur la contribution à l'effort régional en matière de construction de logements, face à un objectif de construire 70 000 logements par an en Île-de-France, et la traduction de cet objectif dans le SDRIF, il est demandé à Sceaux de contribuer à l'augmentation de la densité humaine et bâtie de 15 % à l'horizon 2030. La loi fixe également l'objectif de porter à 25 % le taux de logements sociaux à l'horizon 2025. Tenant compte des obligations qui lui incombent, la Ville saisit l'opportunité que constituent les secteurs de projet pour assurer la plus grande part de la production de logements, préservant ainsi de toute évolution brutale les secteurs ayant une grande valeur patrimoniale et paysagère.

Les orientations du PADD sont définies en ce sens de manière à permettre :

- ✓ La production de 1 400 logements à l'horizon 2030, soit 90 à 100 logements par an répartis de la façon suivante :
  - Une production de logements dans le tissu urbain diffus évalué à 20 logements par an, en cohérence avec les chiffres observés depuis 2010 et avec l'évaluation du potentiel de mutation du tissu urbain ;
  - Une production renforcée dans les secteurs de projet. Ce sont ainsi 140 logements par an qui seront produits à l'horizon 2020 par la mise en œuvre des secteurs de projet des Quatre-Chemins et d'Albert 1<sup>er</sup>.
- ✓ La Ville est également concernée par les objectifs de la loi sur le logement social qui relève le seuil de logements sociaux de 20 % à 25 % d'ici 2025. Compte tenu du nombre de logements sociaux sur la ville, nous affichons l'objectif de réaliser 30 % de logements sociaux sur les secteurs de projet, ce qui devrait nous permettre d'atteindre le taux de 25 % en 2025.

Cet enjeu se traduit dans le PLU révisé par :

- ✓ La modification des dispositions de la zone UPa relative au secteur des Quatre-Chemins, Sceaux, le 17 décembre 2015

- ✓ La création de la zone UPb relative au secteur Albert 1<sup>er</sup> ;
- ✓ La mise en place d'orientations d'aménagement et de programmation sur les secteurs des Quatre-Chemins et d'Albert 1<sup>er</sup>.

Sur l'intégration de Sceaux dans la dynamique métropolitaine de mobilité, le développement du réseau de transport, et notamment de la ligne 15 du métro du Grand Paris, le schéma directeur pour l'amélioration de la branche sud du RER B et la requalification du pôle d'échange multimodal de Robinson constituent des enjeux majeurs pour Sceaux qui doit maintenir et renforcer la performance de son réseau de transport et s'inscrire dans la dynamique métropolitaine de transport.

Les orientations du PADD vont dans ce sens.

C'est donc le contenu du nouveau PLU que nous vous proposons d'arrêter ce soir, et qui sera transmis au territoire.

### **M. le maire**

Merci M. Pattée. C'est un dossier compliqué et important. La discussion est ouverte. Qui souhaite intervenir ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Nous n'entrerons pas dans le détail des articles du PLU, car cela nous conduirait un peu trop loin. Nous aurons l'occasion de le faire lors de l'enquête publique.

De notre analyse de ce document qui, comme vous le disiez, est assez conséquent, puisqu'il représente des centaines de pages, il ressort, d'après nos calculs, que l'on se dirige tout droit vers une ville de 30 000 habitants dans 30 ans, quoi que vous en disiez. Cette augmentation se décompose en quatre pavés. Nous avons fait le calcul en décomptant le nombre de logements supplémentaires possibles accueillant en moyenne 2,5 personnes par logement. Le premier pavé, c'est la densification des zones pavillonnaires. Il y a environ 2 000 maisons à Sceaux. L'on peut faire l'hypothèse raisonnable qu'un tiers d'entre elles, sur 30 ans, sera transformé en petits collectifs. Cela est en effet maintenant rendu possible avec les 12 mètres de hauteur autorisés. Cette possibilité permet de réaliser entre 4 et 5 appartements par petit collectif, suite aux successions et ventes diverses, ce qui conduit à environ 6 500 habitants supplémentaires. L'exemple que je donne trouve déjà son illustration rue des Aulnes..

Le troisième pavé concerne le cas des zones ex UE devenues UC, par exemple le long de la Coulée verte. Là encore, en faisant un petit calcul, on arrive à 250. Le quatrième concerne les constructions qui pourront être agrandies en zone UC compte tenu des possibilités de densification, soit environ 750. Lorsque l'on fait le total, on arrive à environ 10 000 habitants.

Je focaliserai ensuite sur trois points particuliers. Le premier point concerne les services d'intérêt public et collectif. La définition que vous avez reprise est beaucoup trop large. Je la relis : « Les

*activités déjà existantes sur le territoire communal et relevant d'un service public ou d'intérêt public sans qu'il soit nécessaire que la construction ou l'installation abritant ces activités soit préexistante sur le terrain constituant l'assiette foncière du projet* ». Si je comprends bien, cela veut dire qu'une activité présente sur un terrain peut s'étendre sur ce même terrain, mais peut également acheter un autre terrain et user de prérogatives extrêmement larges en termes d'emprise. On imagine bien un cabinet médical, un cabinet d'infirmières ou une maison de retraite faire ce genre d'opérations. Il nous semble qu'il faudrait limiter cette formulation aux constructions et installations déjà existantes, car ces SPIC ont dans le règlement des possibilités de construction très importantes par rapport à la norme de la zone.

Je ferai ensuite une remarque sur l'éclectisme architectural dont vous vous faites le champion. J'ai lu dans les prescriptions architecturales que *« les extensions contemporaines devront adopter de préférence des structures légères (acier, bois, verre) et éviter les structures maçonnées, hormis pour les fondations. Ce principe est destiné à afficher une démarcation entre le bâti d'origine, généralement en maçonnerie, et le bâti contemporain et favoriser la création de l'innovation »*. On se retrouve un peu dans la situation que vous avez déjà décrite pour le secteur de Robinson dans lequel vous avez *« interdit les pastiches »*. Autrement dit, le propriétaire d'une maison en pierre de taille qui souhaite l'agrandir devra utiliser des matériaux tels que l'acier et le verre. Je pense que l'on peut ne pas être d'accord avec ce style.

J'avais encore quelques points, mais je laisserai M. Lanier s'exprimer. Je reviendrai sur ces points en fonction de la discussion.

### **M. le maire**

Dites tout ce que vous avez à dire, parce que l'on ne va pas y revenir. Surtout que c'est sympa. On apprend des choses.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je remarque l'absence de prise en compte des changements d'usage des bâtiments qui peuvent s'effectuer au cours du temps et qui sont sources de dérives et de contentieux. Il faut essayer d'éviter ce genre de choses. J'en resterai là.

### **Benjamin LANIER**

Je souhaitais donner une explication de notre vote plutôt que de rentrer dans le détail de la délibération. Comme nous l'avons fait lors du vote sur la révision du PLU le 12 février 2015, nous abstiendrons à nouveau, même si nous n'avons pas de désaccord fondamental sur le principe général. On parlera plus tard d'Albert 1<sup>er</sup>, car nous ne sommes pas complètement d'accord sur ce que l'on aurait pu en faire.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, le PLU nous échappera bientôt, puisqu'il sera dorénavant traité par le territoire. Un travail a été réalisé sur deux secteurs de projet. Nous avons donc une bonne visibilité de l'évolution des secteurs des Quatre-Chemins et d'Albert 1<sup>er</sup>. Cependant, deux autres secteurs de projet, de Gaulle et le Petit Chambord seront dorénavant entre les mains du territoire qui en fera ce qu'il en voudra, même si la Ville reste propriétaire d'un certain nombre de terrains. Je trouve dommage que l'on ne soit pas parvenu à arrêter un PLU qui intègre les deux autres secteurs de projets, notamment le secteur de Gaulle qui est l'image de Sceaux. On aurait pu y faire des projets intéressants, à l'image de ce qui est prévu dans le secteur des Quatre-Chemins, pour lequel nous sommes assez enthousiastes. C'est un peu dommage. Nous manquons l'occasion de réaliser des aménagements en cohérence avec ce qui est prévu par ailleurs.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Je vais redire ce que j'ai dit l'autre jour lors de la réunion publique. Il faudrait que tous les Scéens décident de transformer leur maison en même temps pour que l'on arrive à une densification énorme, ce qui n'est pas le cas, lorsque l'on voit l'évolution de l'habitat sur notre territoire.

M. le maire rappelle souvent que Sceaux a la chance d'avoir un habitat de qualité, ce qui permet de maintenir la ville dans un gabarit tout à fait raisonnable et raisonné dans son accompagnement. Je pense par ailleurs que l'on peut avoir quelques ambitions pour notre ville. Lorsque l'on voit le projet prévu dans le quartier des Quatre-Chemins, on ne peut que se féliciter de cette évolution urbaine contemporaine et de qualité, n'en déplaise à Monsieur Campan. Nous devons construire la ville du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons pas vocation à rester dans quelque chose de figé. Je vous rappelle qu'une ville qui est figée est une ville qui meurt.

Enfin, je ne peux m'en empêcher, on parle de diversité architecturale à Sceaux. J'ai entendu parler un jour du style scéen, j'aimerais qu'on le définisse réellement. Le centre-ville a beaucoup de charme et nous l'apprécions. Il est pourtant très hétérogène. Mais nous le préservons.

S'agissant des extensions et des fronts bâtis, j'invite M. Campan à suivre les conférences et les expositions de grande qualité organisées au Musée de l'Architecture à Paris ou au CAUE. On y expose des évolutions de fronts bâtis qui restent dans leur mise avec des extensions contemporaines qui n'apportent pas une plus grande densité, mais au contraire apportent une légèreté dans les fronts bâtis de nos rues.

**Dominique DAUGERAS**

Je souhaiterais revenir sur le sujet de l'architecture contemporaine. Je pensais intervenir un peu plus tard, mais c'est un point de dissension que j'ai eu à plusieurs reprises avec plusieurs personnes ici. D'après la loi du 3 janvier 1977, « *l'architecture est une expression de la culture. La création*

*architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ».*

Lorsque je vois la maison Renaudin, je me demande dans quelle mesure son extension, qui fait l'unanimité contre elle, s'insère dans le patrimoine scéen. On pourra peut-être en reparler lors de la délibération sur le secteur Albert 1<sup>er</sup>, car j'ai vu que ce projet propose la création d'immeubles recouverts de zinc. D'accord, on veut faire de la nouveauté, mais les seuls bâtiments recouverts de zinc que je connais sont essentiellement des supermarchés présents dans certaines villes du Limousin. Et ce ne sont pas des réussites. Je suis par conséquent très inquiète sur votre conception du renouvellement architectural. Sceaux a une âme et je ne pense pas que des constructions comme l'extension de la maison Renaudin respectent cette âme qui nous est enviée par de nombreux non-Scéens.

### **Jean-Philippe ALLARDI**

Je vais décidément beaucoup parler ce soir. Je ne peux pas laisser dire certaines choses, surtout sur l'emploi du zinc. Le zinc est l'un des matériaux de la ville de Paris. Il a une identité régionale. Comment pouvez-vous tenir de tel propos dans cette assemblée ? Je ne conteste pas votre propos sur l'architecture, mais celle-ci doit évoluer. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un art majeur que nous devons défendre bec et ongles, d'autant plus au XXI<sup>e</sup> siècle.

### **Dominique DAUGERAS**

Excusez-moi. Je suis tout à fait favorable au zinc sur les toits. J'ai moi-même un toit en zinc. Mais ce que je refuse, ce sont les murs de pignons en zinc.

### **M. le maire**

Patrice, peux-tu apporter des éléments de réponse à M. Campan ?

### **Patrice PATTEE**

Je peux répondre à M. Campan. Je m'abstiendrai de répondre à M<sup>me</sup> Daugeras, puisque tout a été dit.

En réponse à la remarque de M. Alaoui, comme j'ai pu l'expliquer en commission d'urbanisme, pendant les cinq années de servitude de la constructibilité sur le secteur de Gaulle, la Ville a pu acquérir l'intégralité du patrimoine bâti de ce périmètre défini en 2010. Aujourd'hui, La Ville est propriétaire foncier de l'intégralité du patrimoine des secteurs du Petit Chambord et de la Place du Général de Gaulle. *a priori*, la signature des permis de construire relèvera toujours de la responsabilité du maire. Nous avons donc toute légitimité de penser que ces deux secteurs ne nous échapperont pas.

J'ai noté par ailleurs votre enthousiasme pour le projet des Quatre-Chemins et je vous en remercie.

M. Campan, il me semble que vous étiez présent lors de la réunion publique du 2 décembre. Et je pense que vous n'avez pas écouté la réponse que j'ai apportée à la remarque que vous aviez déjà faite lors de cette réunion. Vous avez pour habitude de prédire un avenir catastrophique pour Sceaux. La ville de Sceaux passerait ainsi à 30 000 habitants dans 15 ans.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

J'ai dit 30 ans.

### **Patrice PATTEE**

Moi, je dirais 100 ans. Dans 100 ans, il est probable que la ville de Sceaux atteindra les 30 000 habitants, mais je ne serai pas là pour le constater. Et vous non plus.

Si l'on regarde l'évolution de la ville au cours des 200 dernières années, on constate que Sceaux est passée de quelques milliers d'âmes à 20 000 aujourd'hui. On peut donc effectivement imaginer qu'il y aura plus de 20 000 habitants à Sceaux dans 100 ans. C'est certain. Mais il existe un phénomène d'équilibre. La ville de Paris est ainsi montée à 3 millions d'habitants avant de redescendre à 2 millions. Il y a des points d'équilibre qui s'installent.

Pour accueillir 10 000 habitants supplémentaires, il faudrait construire 4 500 logements supplémentaires, chaque logement comptant 2,21 habitants. Vous annoncez aujourd'hui une échéance à 30 ans. Pourtant, le 2 décembre, vous étiez arrivé remonté comme des pendules en disant que l'échéance était à 15 ans. Je vous ai répondu que cela nécessiterait la construction de 300 logements par an. Vous avez dû entendre ma réponse, puisqu'aujourd'hui, vous doublez l'échéance. Il serait donc nécessaire de construire 150 logements par an.

Or, entre 2010 et 2013, le secteur pavillonnaire a accueilli 16 logements nouveaux, soit 5,3 logements par an. En mars 2014, vous avez prédit l'arrivée d'un tsunami avec la promulgation de la loi ALUR et la suppression du COS qui laissait présager le pire. Vous en avez d'ailleurs fait des gorges chaudes. Or, depuis mars 2014, la zone UE a accueilli 9 logements nouveaux, soit 6 logements par an.

La production de logements a été effectivement plus importante en zone UC, mais cela est dû à la construction d'une résidence étudiante. Ce sont des logements qui ne coûtent pas cher en termes de densité, puisque les surfaces n'excèdent pas 25 m<sup>2</sup>. On peut donc produire de nombreux logements sans consommer beaucoup d'espace et sans générer beaucoup de besoins pour la ville.

Nous sommes donc loin du compte. Et ce n'est pas demain qu'un tiers des propriétaires de pavillons à Sceaux vendront leur bien pour y construire de petits collectifs. La connotation que vous mettez derrière ce terme est curieuse. Nous sommes attachés à la forme urbaine que constitue le tissu pavillonnaire. La réglementation de la zone UE vise à préserver le caractère pavillonnaire de cette zone. Cela n'exclut pas la construction de quelques appartements. Mais l'essentiel consiste à préserver la forme urbaine du quartier pavillonnaire qui fait l'identité de Sceaux.

Nous avons beaucoup travaillé avec les associations de quartier et leurs présidents, qui habitent d'ailleurs tous dans un pavillon, et nous avons modifié très sensiblement les règles, afin de préserver cette zone UE qui est une marque identitaire de la ville à laquelle nous sommes attachés.

Vous avez dit que des zones UE étaient passées en zones UC. Ce n'est pas le cas. Aucune zone UE n'est passée en zone UC dans la révision de ce PLU. Cela a été le cas entre 2008 et 2010, mais il n'y a eu aucune transformation de ce type entre février et décembre 2015. C'est même l'inverse, puisque nous avons rattaché deux parcelles en zone UE alors qu'elles étaient préalablement en zone UC.

S'agissant de l'architecture, nous n'interdisons pas le pastiche. Nous faisons des préconisations, mais il n'y a aucune interdiction de faire du pastiche si l'extension maçonnerie est de qualité. Nous n'avons pas prescrit et imposé de manière exclusive les constructions en verre, en métal et en bois comme vous le prétendez. Je vous invite vraiment à relire le règlement de ce PLU. J'imagine que vous le ferez, mais je vous invite à le relire honnêtement et vous verrez que tous les cataclysmes que vous prédiriez pour Sceaux seront écartés tant que nous tiendrons le PLU. Bien évidemment, à compter de ce soir, nous n'avons plus la main sur le PLU. Ce qui se passera demain est une autre affaire, mais le PLU que nous vous proposons d'arrêter est destiné à préserver ce caractère pavillonnaire.

### **M. le maire**

Merci. Je veux juste revenir sur ce que disait Monsieur Alaoui-Benhachem. Je le comprends et il a raison. Je suis moi-même désolé de ne pas y être parvenu, surtout pour la Place de Gaulle. Nous disons depuis 20 ans que l'aménagement de la Place de Gaulle est vital pour le centre-ville et son attractivité commerciale. Nous le disons, mais nous ne parvenons pas à être entendus. Cela provoque des levées d'urticaire. Il faut parfois faire preuve de volonté, mais nous sommes coincés par le conseil départemental. La présence de M. Campan au conseil départemental pendant quatre ans n'a pas arrangé les choses. Mais c'est ainsi. Le Département ne souhaite pas que l'on touche à la voirie. Or, l'on ne peut pas faire un aménagement correct sans toucher à la voirie. Mais il est vrai que nous sommes propriétaires du parking et des deux bâtiments situés rue Houdan. C'est donc une façon d'en conserver la maîtrise.

Je veux préciser un point que je n'ai pas mentionné tout à l'heure. La loi fait mention d'un transfert de compétences s'agissant du PLU, mais également s'agissant des opérations d'aménagement. Toute opération d'aménagement relève dans le principe du ressort de la métropole, à condition que celle-ci ait défini un intérêt métropolitain. Elle le fera dans les mois à venir. Elle a deux ans pour définir des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain. La loi stipule que les opérations d'aménagements qui n'auront pas été classées d'intérêt métropolitain seront *ipso facto* transférées au territoire. Cela signifie que la Ville n'aura même plus la possibilité de constituer des réserves foncières pour de futurs aménagements. Le territoire décidera de ce qui se fera sur la ville.

Aujourd'hui, nous sommes propriétaires. Nous avons encore un peu de poids, mais les choses seront très difficiles à l'avenir. Nous avons donc encore deux ans au maximum.

Je vous dis ici ma conviction. Sceaux s'engagera dans la construction métropolitaine et dans le bon fonctionnement de la métropole, car il s'agit de notre intérêt général. Des évolutions législatives et des corrections se feront sans doute au fur et à mesure. Mais c'est un vrai sujet. C'est vrai pour Sceaux, mais aussi pour Boulogne qui compte 110 00 habitants. Et c'est vrai pour la commune de Paris, sauf que Paris est en même temps territoire. Paris s'en sort donc assez bien. Nous verrons comment les choses se passent. Il est effectivement dommage que nous n'ayons pas réussi, et j'assume ma part de responsabilité, à avancer davantage sur l'aménagement de la Place de Gaulle, mais aucune opération d'aménagement n'est viable si l'on ne maîtrise pas *a minima* la voirie.

### **Dominique DAUGERAS**

Je souhaite revenir sur les propos de M. Pattée. Il dit que l'on ne sera pas obligé de construire selon des architectures innovantes. Je lis pourtant dans le projet d'aménagement du secteur Albert 1<sup>er</sup> que les projets devront permettre « *l'expression de formes architecturales diversifiées dans un esprit contemporain et de qualité poursuivant ainsi le renouvellement de la ville et l'enrichissement de son patrimoine bâti. La diversité architecturale est en effet déjà très présente et c'est un atout majeur pour l'agrément du cadre de vie urbain* ». Il est vrai que la diversité architecturale est très présente avec, par exemple, le bureau de poste dont les briques recouvrent un ancien hôtel particulier du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Je reviens sur la construction de logements. Il est dit que le SDRIF fixe un objectif d'augmentation de 15 % de la densité humaine et du cadre bâti à l'horizon 2030. Sceaux compte 20 000 habitants. Une augmentation de la densité humaine de 15 % équivaut à 3 000 habitants supplémentaires. Est-ce que cela signifie que Sceaux ne comptera pas plus de 23 000 habitants après 2030 ?

### **Patrice PATTEE**

Comme je l'ai dit dans la présentation de ce rapport, nous sommes contraints par les règles imposées par le SDRIF, qui a été purgé du recours de tiers il y a un an. C'est aujourd'hui le schéma directeur qui s'impose à toutes les communes de l'Île-de-France. Les PLU doivent se conformer à ce SDRIF.

En raison des infrastructures de transport présentes à Sceaux, le SDRIF nous impose une augmentation de 15 % de la densité humaine et du bâti. Vous avez raison, cela représente une augmentation d'environ 3 000 habitants. Cela ne nous inquiète pas, car nous avons la capacité d'accueillir cette nouvelle population dans nos écoles. La ville compte aujourd'hui quatre écoles. Ces écoles ont une réserve de capacité de 200 enfants. À l'issue des études menées sur l'impact de l'arrivée de ces 3 000 nouveaux habitants sur la ville, nous considérons que les écoles pourront satisfaire ces nouveaux besoins. C'est la même chose pour les équipements sportifs et culturels.

Je souhaitais insister sur un point. Au travers de ce PLU, nous faisons un pari. Nous avons fait le choix de limiter le développement de la zone UE, parce que nous considérons que ces zones pavillonnaires, qui représentent les deux tiers du territoire de la ville, sont une marque identitaire de la ville. Il s'agit d'un patrimoine riche, diversifié et témoin de son époque. Nous avons fait le pari de limiter l'évolution de ces zones UE en donnant le change à la Région et à l'État par la capacité des Quatre-Chemins et d'Albert 1<sup>er</sup> à accueillir ces 3 000 nouveaux habitants. Mais il faut que les autorités acceptent ce schéma et que les secteurs de projet se développent. Si demain, les secteurs de projet étaient enrayés, nous aurions des difficultés à défendre notre proposition. Nous considérons aujourd'hui que les terrains de la gare de Robinson et de la gare de Sceaux peuvent accueillir des développements nouveaux et apporter ainsi la réponse qu'attendent de nous la Région et l'État.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Le chiffre de 30 000 habitants a effectivement été évoqué lors de la réunion publique du 2 décembre, notamment par une association qui avait fait un calcul des COS. Pour ma part, j'ai fait un calcul à partir du nombre de logements. Vous avez parlé de petits collectifs de deux appartements. Or dans les emprises existantes en zone pavillonnaire, d'environ 150 m<sup>2</sup>, il est très facile de faire quatre niveaux. Le rapport de présentation précise qu'un quart de la population de Sceaux a plus de 60 ans, et que 12 % a plus de 74 ans. Cela veut dire que dans une dizaine d'années, un grand nombre de ces maisons entrera dans une succession. Les promoteurs, qui ne font qu'utiliser les possibilités que leur offrent leur élus, transformeront ces maisons en petits collectifs pouvant accueillir 4 ou 5 familles. On ne vous reproche pas de vouloir augmenter la population à 30 000 habitants. Ce n'est pas notre choix, mais c'est défendable. Mais nous vous reprochons de ne pas annoncer la couleur. Vous dites vouloir défendre les zones pavillonnaires. C'est faux. Ces maisons seront peu à peu converties en petits collectifs accueillant quatre ou cinq familles. C'est ainsi que je parviens au chiffre dont je vous ai parlé.

Dans les cinq dernières années, le COS limitait l'extension en zone UE à 0,5. Aujourd'hui, avec la loi ALUR, si vous restez dans l'emprise, vous pouvez monter à 12 mètres et vous réalisez un petit collectif. On arrive donc à ce calcul qui correspond à celui qui a été fait par ailleurs. On arrive ainsi à mon chiffre de 30 000 par un calcul différent de celui qui a été fait par ailleurs.

### **Patrice PATTEE**

M. Campan, j'ai la prétention de mieux connaître le PLU que vous. Et pour cause. Vous continuez à parler de constructions de 12 mètres de haut. Un détail a dû vous échapper, puisque l'on a ramené la hauteur des constructions à 9 mètres.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Ce n'est pas vrai !

**Patrice PATTEE**

Les constructions sont limitées à 9 mètres avec la possibilité de rajouter un étage. Arrêtez de parler de 12 mètres de hauteur !

Je veux simplement vous dire que j'ai la prétention de penser mieux connaître le PLU que vous. J'ai par ailleurs l'avantage de connaître tous les chiffres relatifs à l'évolution de cette ville. Votre scénario n'est tout simplement pas possible. Je ne connais aucun promoteur prêt à acquérir un pavillon pour faire un petit collectif. Économiquement, ce n'est pas viable. Si toutefois un promoteur était tenté de construire plusieurs logements sur une parcelle de 500 m<sup>2</sup>, il existe une autre contrainte. Dès lors que les logements font plus de 30 m<sup>2</sup>, il faut aménager des places de stationnement. Si l'on construisait néanmoins quatre ou cinq logements sur une parcelle de 500 m<sup>2</sup>, avec toutes les contraintes que nous avons insérées dans la réglementation de la zone UE sur les pourcentages d'espaces verts et de pleine terre, expliquez-moi où seraient installées les places de stationnement ? Je déclare aujourd'hui que votre scénario n'est pas possible.

**M. le maire**

Tout le monde étant éclairé, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras) et 3 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).*

**Transfert de la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux établissements publics territoriaux : accord de la commune pour l'achèvement des procédures d'élaboration ou d'évolution du PLU communal en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

**Patrice PATTEE**

Il s'agit d'une formalité. Si nous formalisons le transfert du PLU arrêté au territoire, c'est pour préserver tout le travail réalisé jusqu'à ce jour.

La loi définissant la métropole du Grand Paris et l'institution des établissements publics territoriaux prévoit le transfert de la compétence d'élaboration des PLU aux territoires. Nous transférons donc par cette délibération le PLU arrêté à l'établissement public territorial pour que tout le travail réalisé depuis 2008, et plus intensément depuis février 2015, ne soit pas perdu.

**M. le maire**

Quelques précisions. Il s'agit de donner notre accord au territoire pour qu'il achève la procédure de révision du PLU engagé par la commune. Il ne s'agit pas de donner notre accord pour le transfert de la compétence d'élaboration du PLU. Celui-ci est stipulé par la loi.

Si nous ne prenons pas cette délibération, nous prenons le risque de voir la procédure purement et simplement annulée. Nous ne pourrions alors conduire une révision du PLU que dans le cadre d'une révision globale du PLU intercommunal. Le délai dans lequel pourrait être conduite une révision globale du PLU intercommunal est relativement indéterminé. Il faudrait pour cela qu'une majorité des 80 conseillers territoriaux et des 11 maires soient d'accord pour engager une révision.

Si nous ne donnons pas notre accord pour que l'établissement public territorial de rattachement de la commune achève la procédure de révision du PLU que nous avons engagée, la procédure risque donc de s'arrêter, ce qui serait dommage compte tenu du travail important que nous avons fourni ensemble sur ce dossier.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Dans vos explications, vous n'avez pas évoqué un point. On parle de transférer cette procédure de révision à l'EPT, mais où sont les gens qui instruiront le dossier ? Où sont leurs bureaux ? Le personnel des communes sera-t-il transféré vers l'EPT ? Quand seront-ils en mesure physiquement de travailler ? Où sont ces gens ?

**M. le maire**

Je ne sais pas. Je ne suis pas président de l'EPT. Le conseil de l'EPT ne s'est pas encore réuni. Je ne sais pas. Je ne fais qu'appliquer la loi.

**Jean-Jacques CAMPAN**

On est donc dans une confusion totale. S'il n'y a personne pour travailler sur le dossier, il n'est pas prêt de sortir.

**M. le maire**

Il va falloir embaucher des fonctionnaires.

**Jean-Jacques CAMPAN**

C'est quand même absolument invraisemblable. Il y a eu une mission de préfiguration et personne n'a prévu le personnel nécessaire à l'exercice de la compétence transférée.

**M. le maire**

Tout cela est écrit sur le papier, mais la mise en œuvre prend du temps. En ce qui concerne Sceaux, le travail d'élaboration de révision du PLU est inclus dans le temps de personnes dont nous avons

par ailleurs besoin pour d'autres tâches. Aujourd'hui, nous gardons encore la responsabilité des opérations d'aménagement, notamment aux Quatre-Chemins et à Albert 1<sup>er</sup>. Nous gardons également l'instruction des permis de construire. Or, il n'y a pas assez de personnel pour que nous puissions transférer une personne à temps plein. Nous allons essayer de passer des conventions de partage pour que l'on nous rembourse le temps passé par plusieurs agents sur l'élaboration de la révision du PLU.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Si je comprends bien, l'instruction des dossiers continuera à être faite par le personnel des communes.

**M. le maire**

Oui, mais dans un délai que je ne peux pas préciser, le président de l'EPT créera probablement un service pour suivre l'élaboration et la révision des PLU.

**Jean-Jacques CAMPAN**

On va donc rajouter une couche ! Et l'on se récupérera cela dans nos impôts. Les onze communes exerçaient bien leurs compétences et parvenaient à faire leur travail. Maintenant, vous dites que l'on va garder le personnel de la Ville de Sceaux — j'imagine que vos collègues des autres communes feront la même chose — et l'on va rajouter une couche supplémentaire pour traiter de l'urbanisme dans cet EPT. Bravo !

**M. le maire**

Ce fut le cas lors de la création de la communauté d'agglomération. Il est possible qu'une personne de Sceaux puisse travailler à mi-temps pour la Ville et à mi-temps pour le territoire. Il y aura bien des bureaux. Mais pour l'instant, il est assez difficile de signer un bail de location alors que l'établissement n'existe pas encore juridiquement.

La communauté d'agglomération a connu les mêmes difficultés à ses débuts, mais elle n'avait pas à traiter de sujets aussi importants que le PLU. Et je me permets de vous dire que cela ne relève pas d'une décision du maire de Sceaux, puisque je ne siège pas au Parlement. J'en suis d'ailleurs heureux car, lorsque l'on voit la qualité des travaux du Parlement, on est un peu dubitatif.

**Benjamin LANIER**

C'est la raison pour laquelle il faut y aller.

Est-ce que l'on peut transférer la procédure de révision du PLU à un établissement qui n'existe pas juridiquement ?

**M. le maire**

Nous donnons notre accord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nous pouvons donc délibérer. Je suis d'accord, c'est un peu limite. Mais on nous a dit qu'il fallait le faire.

On peut ajouter dans la délibération qu'il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour que le futur établissement public territorial achève la procédure de révision du PLU.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Campan, normalement vous devriez être contre, puisque vous ne souhaitez pas la révision du PLU. Vous avez donc tout intérêt à ce que la procédure s'arrête.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Vous avez tout à fait raison. Nous étions justement en train de nous poser la question. Mais face à cette confusion, je pense que nous allons nous abstenir.

**M. le maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**Secteur des Quatre-Chemins : bilan de la concertation mise en œuvre — approbation des orientations d'aménagement.****Patrice PATTEE**

Le secteur des Quatre-Chemins est intégré dans le PLU que nous venons d'arrêter. Néanmoins, l'article L.300-2 du code de l'urbanisme dispose que certaines opérations d'aménagement doivent faire l'objet d'une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Il s'agit donc de revenir sur toute la phase de préparation du secteur des Quatre-Chemins, formellement engagée lors de la séance du conseil municipal du 29 juin 2006.

Ce projet est revenu devant cette assemblée à multiples reprises, le 30 septembre 2009, le 11 février 2010, le 28 juin 2012, le 12 février 2015 et le 24 juin 2015. Toutes ces délibérations ont permis de faire le bilan sur les différentes étapes de concertation et d'élaboration de ce projet.

Sans revenir dans le détail, je vous rappellerai qu'une commission consultative a été instaurée en 2010 et renouvelée en 2015. Ce projet a fait l'objet de discussions avec la population et avec nos partenaires, notamment le STIF, la RATP, le Département et la commune voisine de Châtenay-Malabry.

Il s'agit ce soir de :

- ✓ prendre acte du bilan de la concertation menée sur le périmètre du secteur des Quatre-Chemins ;
- ✓ d'approuver les orientations d'aménagement actualisées du secteur de projet des Quatre-Chemins, aujourd'hui totalement intégré dans le PLU, la réunion publique du 2 décembre s'inscrivant dans la procédure de révision du PLU, mais également dans celle de l'élaboration des secteurs des Quatre-Chemins et d'Albert 1<sup>er</sup>.

### **M. le maire**

Merci M. Pattée. Est-ce qu'il y a des interventions ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Si je comprends bien, il y a deux délibérations : l'une sur la prise acte du bilan de la concertation et l'autre sur les orientations d'aménagement.

Nous prendrons acte du bilan de la concertation. En revanche, en ce qui concerne les orientations d'aménagement, dans le droit fil de ce que j'ai pu dire précédemment, nous ne sommes pas d'accord. Nous n'avons jamais été opposés au réaménagement du quartier. Nous avons simplement dit que celui-ci était trop ambitieux. S'il avait été conçu sur un nombre de logements plus faible, afin d'exercer une moins forte pression sur ce quartier, nous n'aurions pas eu d'objections.

Votre adjoint à l'urbanisme parlait de la venue de 3 000 personnes supplémentaires sur Robinson et sur Albert 1<sup>er</sup>. Nous considérons que c'est trop important. Nous prendrons acte du bilan de la concertation, mais nous voterons contre les orientations d'aménagement.

### **Dominique DAUGERAS**

Je souhaitais revenir sur le bilan de la concertation. S'agissant de l'état du fonctionnement actuel du RER B, vous dites que « *les résultats sont déjà au rendez-vous avec une amélioration de la régularité* ». J'ai reçu des chiffres pas plus tard qu'hier, la régularité pour la ligne de Robinson est la plus basse de tous les RER de la région parisienne. Elle est passée en 2015 de 74 % à 75 %. Dans 10 ans, on sera peut-être à 85 %. L'amélioration n'est pas vraiment au rendez-vous. On espère évidemment avoir des résultats rapidement.

**Patrice PATTEE**

J'apporterai un petit bémol sur les 3 000 nouveaux habitants sur les deux secteurs de projet. C'est probablement un raccourci. L'essentiel de l'intensification urbaine attendue sur Sceaux portera sur les secteurs de projet. Néanmoins, nous n'excluons pas que le reste du territoire contribue à la densification. Dans le secteur diffus, nous pourrions ainsi construire une vingtaine de logements par an entre la zone UC et la zone UE. Ne sortez pas de cette séance du conseil municipal en disant qu'il y aura 3 000 nouveaux habitants aux Quatre-Chemins. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

En ce qui concerne le RER, j'ai assisté récemment à une réunion avec le Directeur du Transilien. Il parlait de l'ensemble des RER de la région parisienne. À ma grande surprise, le RER B affiche la plus forte amélioration en termes de régularité (6,8 %), loin devant le RER A (0,7 %). Certains se sont même dégradés. C'est factuel. Évidemment, ces chiffres ont été donnés par la SNCF, mais j'ose espérer qu'ils ont été validés par le STIF. On peut dire que les marges de progrès étaient sans doute les plus fortes. Néanmoins, c'est le RER B qui affiche le meilleur score.

**Dominique DAUGERAS**

C'est sans doute vrai pour la ligne Saint-Rémy-Orsay, mais pas pour la ligne B2 de Robinson.

**M. le maire**

Juste un mot. Je crois en avoir parlé lors que la commission consultative. Il faut raisonner à long terme, la requalification du secteur des Quatre-Chemins s'achèvera dans une dizaine d'années. Dans les dix ans à venir, le schéma de modernisation du RER devrait apporter des solutions. Et nous aurons également le réseau Grand Paris avec la ligne 15 qui passera à Bagneux. On peut donc penser que la future ligne 15, avec une offre de bus de haute qualité de service partant du centre de Sceaux, de Robinson et des Blagis, permettra d'alléger une bonne partie du trafic du RER B. Cette ligne devrait desservir La Défense et l'est Paris, des destinations qui sont aussi celles des habitants de Sceaux. Il faut avoir espoir en l'avenir.

Les nouveaux ménages qui s'installent à Sceaux ne sont par ailleurs pas forcément tous utilisateurs du RER. Combien de fois par jour prenez-vous le RER, M<sup>me</sup> Daugeras ?

**Dominique DAUGERAS**

Je le prends une fois par semaine, mais beaucoup de personnes autour de moi l'utilisent tous les jours.

**M. le maire**

Supposez par exemple qu'il y ait beaucoup de retraités. Ils ne prendront pas le RER tous les jours. Écoutez, Madame, je suis un peu éberlué. Nous sommes un pays en difficulté. Les gens n'ont pas le moral. A Sceaux, nous essayons d'avancer pour pouvoir accueillir des familles dans des logements en accession et dans des logements sociaux. Nous essayons d'accueillir des étudiants.

Que peut-on faire de plus ? Est-ce que vous pensez que l'on ne travaille pas pour l'intérêt général ? Arrêtez avec cette peur que vous véhiculez ! Vous avez bien vécu à Sceaux, dans votre maison. Laissez les générations qui viennent vivre bien, à Sceaux ! C'est ce que nous voulons faire aux Quatre-Chemins.

*Applaudissements.*

**M. le maire**

Assez de cet égoïsme que l'on manifeste trop souvent dans cette ville ! Cela ne concerne pas tous les habitants, loin de là, mais en tout cas une petite partie. Cela devient vraiment pénible et désagréable. Cela nous plombe et nous empêche d'avancer. Parfois on n'en peut plus.

**Benjamin LANIER**

Il y a des colères saines disait Ségolène Royal.

**M. le maire**

Et moi, je fais dans la « bravitude ».

Nous passons au vote sur la prise acte du bilan de la concertation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Nous passons au vote sur l'approbation des orientations d'aménagement actualisées du secteur de projet des Quatre-Chemins.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**Secteur Albert 1<sup>er</sup> : bilan de la concertation mise en œuvre — approbation des orientations d'aménagement.****Patrice PATTEE**

Il s'agit de transposer ce que l'on vient de faire pour les Quatre-Chemins au secteur Albert 1<sup>er</sup>. Le processus de concertation s'est étendu sur sept années depuis la mise en chantier le 29 juin 2006 jusqu'à la dernière réunion publique le 2 décembre 2015.

Le périmètre et les objectifs d'aménagements et de restructuration ont été validés et précisés dans le cadre notamment des commissions consultatives. Le programme portera donc sur :

- ✓ la construction d'un équipement de petite enfance, plus communément appelé crèche ;
- ✓ la restructuration et le traitement qualitatif des espaces publics, essentiellement la rue Albert 1<sup>er</sup> et l'accès ouest à la station RER Sceaux ;
- ✓ l'introduction de la mixité de l'habitat avec la présence de logements sociaux et de logements pour étudiants.

Ce programme, qui était défini dès le début, a été précisé au fil des années et des différents rendez-vous que nous avons eus dans le cadre de l'élaboration de ce projet. Aujourd'hui, ce projet fait partie intégrante du PLU arrêté. Il est développé dans les orientations d'aménagement du secteur Albert 1<sup>er</sup>, qui est l'une des pièces du PLU.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- ✓ prendre acte du bilan de la concertation menée sur le périmètre du secteur Albert 1<sup>er</sup> ;
- ✓ d'approuver les orientations d'aménagement du secteur Albert 1<sup>er</sup>.

**M. le maire**

Merci beaucoup. Qui souhaite intervenir ?

**Jean-Philippe ALLARDI**

Merci M. le maire. Juste un mot pour nous féliciter de cette opération, notamment en ce qui concerne l'accueil des étudiants. Je rappelle que Sceaux accueille aujourd'hui 10 000 étudiants. C'est sa marque de fabrique. Dans le futur territoire, je crois qu'il sera très important d'avoir cette identité liée à la formation. C'est en effet la première entreprise de Sceaux, puisqu'en plus des étudiants, nous accueillons aussi des professeurs et toutes les structures gravitant autour de la formation.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Sur ce secteur Albert 1<sup>er</sup>, nous vous avons proposé des solutions alternatives, par exemple réutiliser l'ancienne emprise du garage Goualin, ainsi que les abords de l'avenue Poincaré. Vous avez écarté ces propositions. Nous avons également proposé de laisser la crèche de la rue du Lycée à son

emplacement d'origine et d'y construire un étage. Cela nécessitait de dépenser de l'argent pour installer un équipement provisoire, mais à partir du moment où l'on construisait au-dessus de la crèche du Lycée, on pouvait aménager un certain nombre d'appartements qui auraient permis de financer l'opération. Vous avez également écarté cette proposition. J'ai pourtant lu dans le programme de M<sup>me</sup> Péresse qu'il fallait insister sur la présence de parkings à proximité des gares. Je répète donc qu'il y avait moyen de trouver un compromis permettant de satisfaire les besoins que vous avez exprimés tout en maintenant la présence d'un parking pour les gens qui prennent le RER, et ainsi leur faciliter la vie.

Nous prendrons acte du bilan de la concertation et nous voterons contre les orientations d'aménagement du secteur Albert 1<sup>er</sup>.

### **Benjamin LANIER**

Je rejoins les remarques de M. Allardi. On ne peut que se féliciter tous de cette opération. En juin 2014, nous avons voté contre cet aménagement, car nous considérons qu'il avait été mené dans la précipitation en raison des échéances liées au transfert de la crèche au conseil départemental pour pouvoir bénéficier des financements. Nous avons également proposé, parce que la situation est assez favorable, en plus d'un équipement de petite enfance et de logements, l'installation d'entreprises de taille modeste. On constate aujourd'hui l'importance mise sur le logement social. Nous voterons donc pour cette délibération.

### **Chantal BRAULT**

Un mot sur la crèche. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, la reconstruction de cet espace de petite enfance ne pouvait pas se faire sur le site d'origine. Les nouvelles normes induisent en effet des contraintes beaucoup plus lourdes, notamment en termes de surfaces. Il était impossible de reconstruire cette crèche sur un seul niveau en prenant en compte toutes ces nouvelles contraintes. Il aurait fallu la surélever. Or une crèche sur deux niveaux représente une organisation très lourde pour le personnel. Par ailleurs, il aurait fallu installer un équipement provisoire, ce qui était complexe.

J'entends aussi parmi les critiques formulées que cet équipement s'ajoute à d'autres équipements de ce type dans le quartier. Cette crèche est aujourd'hui à moins de 300 mètres du secteur Albert 1<sup>er</sup>. Par ailleurs, nos crèches n'étant pas sectorisées, il est tout à fait possible pour une famille habitant le centre d'inscrire son enfant à la crèche des Blagis. Le fait que ces équipements soient à proximité les uns des autres ne change en rien la répartition des attributions et la satisfaction des familles.

Sceaux est une ville qui a une histoire forte en matière de petite enfance. Dans tous les commentaires que j'entends sur cette crèche, je n'ai entendu parler que des voitures. Or c'est un bel équipement dont nous sommes très heureux.

**Patrice PATTEE**

Je voulais juste faire deux remarques. Nous sommes parfois d'accord avec vous, M. Campan. Vous l'avez dit très justement, si nous avons reconstruit la crèche sur son emplacement d'origine, il aurait fallu installer un équipement provisoire, ce qui aurait coûté très cher. Nous avons donc fait le choix de l'économie.

Je voulais par ailleurs faire un commentaire sur les parkings. Vous citez M<sup>me</sup> Péresse dans le texte. Or, la gare de Sceaux est un équipement de proximité. Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir une gare de RER pour soi, mais c'est le cas. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le projet d'intensifier la densité humaine sur cette gare pour qu'un maximum de personnes puisse en profiter. Les gares de rabattement existent. Il s'agit de Robinson et de Bourg-la-Reine pour lesquelles des parkings existent déjà.

**M. le maire**

Nous passons au vote sur la prise acte du bilan de la concertation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Nous passons au vote sur l'approbation des orientations d'aménagement actualisées du secteur Albert 1<sup>er</sup>.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger).*

**Acquisition d'un terrain sis 4-6 bis avenue Jules Guesde — 15 avenue de la Gare.****Patrice PATTEE**

Nous vous proposons ce soir d'acquérir l'emprise du lot n° 5 des Quatre-Chemins sur laquelle est envisagée la réalisation d'une résidence pour étudiants de 150 logements environ et d'une quinzaine d'appartements de coordination thérapeutique.

Ce foncier a été acquis par l'EPF 92. Celui-ci propose de nous céder ce terrain. À l'instar des autres lots que l'EPF a vendus directement aux promoteurs, le lot n° 5 restera propriété de la Ville. Nous avons en effet fait le choix de céder un bail à construction à Hauts-de-Seine Habitat dès que ce dernier aura défini son projet de résidence pour étudiants.

France Domaines a estimé ce terrain à 6,5 millions d'euros hors-taxes/hors droits/hors charges. L'EPF 92 propose de nous revendre ces parcelles au prix de 3,2 millions d'euros HT/HD/HC, après application d'une décote prenante en compte la nature du programme prévisionnel qui sera mis en œuvre et son cadre de financement en logement social. La redevance capitalisée que nous demanderions au propriétaire de la redevance serait de 2,9 M€.

Le dossier n'étant pas encore suffisamment avancé pour que nous puissions signer avec Hauts-de-Seine Habitat le bail à construction, l'EPF 92 consent un délai de paiement de 18 mois pour régler le solde de cette vente. 5 % du prix total seront versés à la signature de la vente.

Il s'agit donc ce soir d'autoriser le maire à signer l'acquisition de cette parcelle cadastrée section A n° 32-33-138-145-181.

### **M. le maire**

L'EPF 92 disparaît à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il sera regroupé avec l'établissement public foncier régional. Nous procédons à cette opération sans attendre que le dossier soit finalisé avec Hauts-de-Seine Habitat, car nous pensons que les délais risquent d'être très longs avec la mise en place du nouvel EPF. Nous prendrions le risque d'être très en retard sur la réalisation de cette opération. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette délibération assortie d'un délai de paiement.

Qui souhaite intervenir ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Effectivement, c'est une question que j'allais vous poser. La Ville aura une charge financière importante de 3,2 M€, que l'on retrouve d'ailleurs dans la DM n° 2. Elle devra par ailleurs s'acquitter du paiement d'un loyer pendant un certain nombre d'années. Je ne sais pas quel sera le montage de la convention. Il serait d'ailleurs intéressant que nous puissions en avoir une copie. Je suppose que dans les 2,9 M€, il y a certainement une partie en capital et une partie en intérêts. J'imagine qu'il aurait été plus simple de laisser Hauts-de-Seine Habitat réaliser l'opération sans avoir à engager la Ville dans des dépenses d'investissement, et probablement des dépenses de fonctionnement. Je peux comprendre que l'on souhaite gagner du temps, mais cela représente une charge de pratiquement 6 M€ pour la Ville. Nous ne sommes pas hostiles à la réalisation d'une résidence pour étudiants, même si nous ne sommes pas d'accord sur l'ensemble de l'aménagement. Mais cela représente pour la Ville une nouvelle charge financière.

**M. le maire**

L'EPF 92 n'existera plus au 31 décembre. Ses engagements seront repris par le nouvel établissement public foncier. Le problème, c'est que nous ne sommes pas à l'abri d'une redéfinition complète de la politique de l'établissement public foncier ainsi étendu. Nous essayons simplement de sécuriser l'opération avant l'échéance du 31 décembre.

S'agissant de la recette, il s'agit en réalité d'une redevance capitalisée. C'est un calcul d'actualisation sur la base d'un loyer qui aboutit à une recette 2,9 M€, qui sera versé en une seule fois pour les 60 ans. Mais vous avez raison. Un débat est d'ailleurs en cours parmi les instances comptables sur la comptabilisation des redevances capitalisées. La Ville de Paris pratique beaucoup les baux à construction, ce qui lui permet de garder la maîtrise de son foncier. C'est ce que nous avons fait à Charaire et ailleurs à Sceaux. La plupart des logements sociaux réalisés par la SEMA Sceaux et Sceaux Habitat ces dernières années l'ont été en baux à construction sur des terrains appartenant à la Ville. À l'heure actuelle, ces loyers sont comptabilisés en recettes de fonctionnement. Mais il faut veiller à ce qu'ils soient reportés en autofinancement sur le budget d'investissement. Nous en reparlerons le moment venu.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Approbation de l'avenant n° 1 à la convention-cadre du 11 mai 2011 entre l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine et la Ville de Sceaux.****M. le maire**

Cet avenant sera intégré dans les contrats qui seront transférés au futur établissement public foncier régional.

**Patrice PATTEE**

La Ville a fait le choix de déléguer à l'EPF 92 la charge des acquisitions foncières sur le secteur des Quatre-Chemins au travers de la signature d'une convention le 11 mai 2011 pour une durée de cinq ans. Divers biens restant à acquérir, notamment au sein du lot n° 3, et en particulier le terrain le plus proche de l'entrée ouest du RER, il vous est proposé de proroger pour une durée de cinq ans la mission de l'EPF 92, intégré à l'EPF Île-de-France au 1<sup>er</sup> janvier.

Nous en profitons pour intégrer dans la mission de l'EPF 92 les acquisitions à réaliser sur le secteur du plan de masse de l'avenue de la Gare où la Ville a déjà réalisé des acquisitions au fil de l'eau. Le montant maximum de l'engagement de l'EPF 92 est fixé à 16 M€ pour le secteur des Quatre-Chemins et 1 M€ pour le secteur de l'avenue de la Gare ; ce montant intègre les acquisitions d'ores

et déjà réalisées par l'EPF 92 et des acquisitions susceptibles d'être effectuées au cours des années qui viennent.

Il s'agit ce soir d'approuver l'avenant n° 1 à la convention-cadre avec l'EPF 92 et d'autoriser le maire à le signer.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VII- DÉVELOPPEMENT DURABLE — MOBILITÉ - ENVIRONNEMENT**

**Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Études Vélib' Métropole » :  
adhésion de la ville de Sceaux, approbation du projet de statuts et désignation d'un  
représentant.**

**Patrice PATTEE**

Le service de vélos en libre-service sur Paris et les communes riveraines de Paris est adossé à un contrat Decaux arrivant à échéance.

Ce service a rencontré un grand succès, puisque 35 % des déplacements cyclistes à Paris sont effectués grâce à ces vélos en libre-service. On compte 40 millions de déplacements effectués en 2014. Vélib' représente la plus grosse flotte de vélos en libre-service dans le monde avec 40 000 vélos.

Le contrat actuel arrivant à échéance, il est envisagé de revoir les fondamentaux de ce service et de créer un syndicat d'études à l'échelle de la métropole. Ce syndicat sera constitué en début d'année 2016. Il est aujourd'hui formé des communes bénéficiant de ce service, Paris ainsi que les communes limitrophes.

Compte tenu de l'appétence des Scéens pour les circulations douces, et le vélo en particulier, de la politique reconnue de la municipalité en faveur du vélo (Guidon d'Or et prix Territoria), nous demandons au syndicat de bien vouloir nous accueillir en son sein pour élaborer et définir le futur service qui sera déployé en 2017.

Cette participation ne coûtera rien à la Ville, la mairie de Paris prenant en charge l'intégralité des études, et ne préjuge en rien de l'accueil ou pas du service Vélib' nouvelle version à Sceaux en 2017, puisqu'il s'agit uniquement d'étudier la pertinence de la présence d'un service de vélos en libre-service sur un territoire plus large que celui exploité aujourd'hui par Vélib'.

**M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Claude DEBON**

Il est précisé dans la note que Sceaux n'est pas comprise dans la liste des villes concernées, notamment dans l'étude menée par l'Atelier Parisien d'Urbanisme. C'est finalement Sceaux qui demande à participer à ce syndicat alors que cela n'était pas prévu. Pourquoi la participation de Sceaux n'était-elle pas prévue ?

Il y a par ailleurs une ambiguïté dans la façon dont est présentée l'adhésion au syndicat. Il s'agit d'adhérer au syndicat, mais pas d'adhérer automatiquement au service. On adhère au syndicat pour une étude sans adhérer forcément à l'exploitation qui en sera faite. Or, dans les dispositions statutaires, on parle vraiment de préfiguration du service d'exploitation par l'intermédiaire de l'adhésion à ce syndicat. Je voudrais là aussi que vous puissiez nous éclairer sur cette dimension.

En l'occurrence, si l'on considère que l'étude ne présuppose pas que l'exploitation suive automatiquement, il nous semblerait intéressant que la ville puisse être consultée. Il n'est pas évident de mettre en place un tel service. Nous l'avons vu avec la mise en œuvre d'Autolib », même si aujourd'hui le service donne toute satisfaction. Il pourrait être intéressant que la ville soit consultée sur ses besoins et sur l'intérêt d'un tel service avant de s'engager dans son exploitation future.

**Patrice PATTEE**

Vous avez parfaitement compris. L'APUR, qui a réalisé les premières études sur le périmètre de ce nouveau service Vélib', n'a pas inclus Sceaux dans ce périmètre. Le service de vélos en libre-service est compliqué à faire fonctionner. Même dans Paris intra-muros, il ne fonctionne pas de la même manière dans les arrondissements du cœur de Paris et dans les arrondissements périphériques. La Ville de Paris, qui est à l'origine de ce syndicat, est prudente.

Nous avons manifesté notre souhait de participer à ces études, en raison de la particularité de Sceaux. Je crois que l'APUR a défini un territoire indicatif pour l'extension géographique de ce service en prenant en compte les 20 000 habitants de Sceaux, mais en oubliant les 10 000 étudiants que nous accueillons. Or, cette population se déplace plus volontiers à vélo que les seniors. Par ailleurs, les Scéens expriment une certaine appétence pour les modes de circulation douce. La population de Sceaux n'est pas très motorisée, ce qui s'explique par la présence de deux gares de RER sur le territoire de la ville, ainsi que de deux autres gares dans les communes avoisinantes. Sceaux bénéficie d'un service de transport significatif entre le RER et les bus qui permettent soit d'aller à Paris, soit de rejoindre les stations de métro. On a vu avec l'introduction d'Autolib » que les Scéens appréciaient ce système de mobilité publique. Nous pensons donc qu'il peut y avoir un intérêt à développer un service de vélos. On peut envisager un service de vélos en libre-service, tel Sceaux, le 17 décembre 2015

qu'il existe à Paris, ou un service de location de courte ou de longue durée, comme cela se fait dans certaines agglomérations. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons participer à ce travail pour faire valoir les spécificités de Sceaux et amener ce syndicat à introduire des services qui pourraient intéresser Sceaux.

Bien évidemment, lorsque ce syndicat aura terminé ses études, le conseil municipal sera amené à délibérer pour rejoindre ou non le service Vélib' sous une forme ou sous une autre. On ne préjuge en rien du résultat de ces réflexions, mais nous souhaitons participer à ce travail pour faire valoir la spécificité de Sceaux et peut-être rechercher des solutions qui pourraient intéresser les Scéens dans le périmètre de la métropole.

### **Benjamin LANIER**

Je souhaitais saluer cette initiative qui va dans la droite ligne du plan vélo mis en œuvre sur la ville. Nous avons en plus reçu le Guidon d'or, ce qui est formidable.

L'intérêt de ce service ne doit pas se limiter au fait de permettre de rejoindre Paris. Les villes limitrophes n'adhèrent pas à ce syndicat. Il faudrait peut-être suggérer aux maires de ces villes d'y adhérer. Un service inter-banlieue peut en effet s'avérer intéressant. En tout cas, nous saluons cette initiative voulue par Bertrand Delanoë en son temps. Cela va dans le bon sens.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je vois qu'il est indiqué sur ce dossier, à juste titre, « *sous réserve d'une continuité spatiale entre Paris et Sceaux* ». Cela me donne l'occasion de dire que j'ai milité pour une révision du statut de la Coulée verte. Son statut actuel n'est pas très clair, et si l'on veut véritablement améliorer la circulation sur cet axe, il est nécessaire de remodeler la façon dont on conçoit la circulation cycliste. C'est un gros travail qui suppose de revoir considérablement le sujet.

Je voudrais par ailleurs insister sur ce que vient de dire M<sup>me</sup> Debon. Cela vaudrait la peine de faire une étude de marché pour savoir qui serait intéressé par ce service. Néanmoins, l'étude faite par ce syndicat ne coûtant rien à la Ville de Sceaux, nous voterons pour cette délibération.

### **Jean-Philippe ALLARDI**

Un mot pour saluer cette initiative, mais surtout pour dire qu'elle est très cohérente avec notre démarche de campus urbain.

### **M. le maire**

Et avec les ateliers d'artistes.

Je n'ai pas vu l'étude de l'APUR. Je n'ai vu que ses conclusions. Nous avons été très surpris de cette étude. J'en ai parlé avec la directrice générale de l'APUR que je connais très bien. C'est une

étude insuffisante. Ce n'est pas parce qu'il existe sur une commune un pourcentage plus ou moins élevé d'une catégorie d'âge que le service est utile ou non. Il faut naturellement assurer la continuité du service. L'idée, c'est que les représentants de la Ville soient présents pour mener ce travail et que l'on aboutisse à cette continuité géographique. L'objectif est d'aller au moins jusqu'à Antony, voire même Massy.

Au début, la démarche était différente. Aucune étude n'était prévue. Mais les élus ont réagi en disant qu'ils souhaitaient faire une étude globale pour que le service se développe sur un territoire pertinent. La Ville de Paris a pris conscience que sa démarche n'était pas tout à fait pertinente, même si l'intention était bonne. C'est la raison pour laquelle cela s'est transformé en syndicat d'études.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **M. le maire**

Il nous faut désigner les représentants de la Ville au sein du comité du Syndicat d'Études Vélib' Métropole. Je vous propose de désigner Patrice Pattée en tant que membre suppléant et Florence Presson en tant que membre titulaire.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Sont désignés à l'unanimité M. Patrice Pattée et M<sup>me</sup> Florence Presson représentants titulaires et suppléants du conseil municipal au sein du comité du Syndicat d'Études Vélib' Métropole.*

#### **Convention relative aux conditions de déversement de déchets d'équipements électriques et électroniques et pneus usagés par la Ville au centre technique municipal du Plessis-Robinson.**

##### **Florence PRESSON**

Dans le cadre de la collecte quotidienne des dépôts sauvages laissés sur le territoire communal, les services municipaux sont amenés à collecter et évacuer des pneus ainsi que des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui ne sont plus ramassés dans le cadre des collectes d'objets encombrants organisées par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Or, le centre technique municipal de Sceaux est trop exigu pour qu'y soit organisé le tri de l'ensemble des différents flux dans de bonnes conditions.

Aussi, les DEEE et les pneus collectés sur la ville sont déposés au centre technique municipal de la ville du Plessis-Robinson avant leur élimination par la CAHB.

Dans ce cadre, il est proposé un projet de convention tripartite entre les villes de Sceaux, du Plessis et la CAHB pour l'organisation de ce service.

**Benjamin LANIER**

Sauf erreur de ma part, cela n'est pas précisé dans la note de présentation. Quel est le coût de ce service pour la Ville ?

**M. le maire**

C'est gracieux de la part de la Ville du Plessis. On est dans le cadre de bonnes relations de voisinage.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

**VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**SIPPEREC – Communication du rapport d'activité 2014.**

**Jean-Pierre RIOTTON**

La ville de Sceaux est membre du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication, auquel elle a délégué la compétence de l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le réseau de cette distribution publique d'électricité et la compétence « réseaux urbains de télécommunication et de vidéocommunication ».

Dans ce cadre, le rapport pour l'exercice 2014 sur les activités du SIPPEREC est accessible sur le site Internet [www.sipperec.fr](http://www.sipperec.fr). Il pourra être fourni sur demande.

Son annexe présentant les chiffres clés relatifs à la commune est jointe à la présente note.

Les points essentiels à retenir sont les suivants :

- ✓ La longueur du réseau moyenne tension est de 21 km
- ✓ La longueur du réseau basse tension est de 68 km
- ✓ L'enfouissement des réseaux en cours représente 2,6 km. Il restera à enfouir dans les prochaines années 4,63 km de réseaux.

Les consommations annuelles du patrimoine de la Ville de Sceaux représentent 3 796 064,66 MWh pour un coût de 478 375,40 € TTC.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite de ces documents.

**M. le maire**

Je précise que nous avons délibéré il y a quelques mois sur toutes les conventions pour l'enfouissement de ces 4,7 km qu'il reste à enfouir. Dans les études en cours avec le SIPPAREC, nous avons couvert tout le reste à enfouir pour essayer de terminer les travaux avant 2019 ou 2020. Peu de travaux ont été réalisés cette année, mais ils reprendront en 2016. Ils porteront sur des rues isolées, les réseaux des gros quartiers comme Marne-les-Musiciens et le Parc ayant déjà été enfouis. Les réseaux du quartier Chéneaux-Sablons seront enfouis en fin de période.

**Dominique DAUGERAS**

L'avenue Depreux n'est pas une petite rue, et il y a encore des lignes basse tension extérieures.

**M. le maire**

Ce n'est pas non plus une très grande rue.

**Dominique DAUGERAS**

C'est une départementale.

**M. le maire**

C'est peut-être ce qui explique qu'elle ne soit pas encore enfouie.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

**SIFUREP – Communication du rapport d'activité 2014.**

**Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

La ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne. Il nous est rappelé dans ce rapport d'activité les missions du SIFUREP. La première de ces missions est une DSP avec les Pompes funèbres. Le SIFUREP assure par ailleurs la gestion de huit équipements funéraires. Le conseil des collectivités propose des formations sur le sujet et assiste les collectivités dans la gestion de leur cimetière avec une centrale d'achat.

En ce qui nous concerne, nous n'avons pas adhéré à la centrale d'achat, car nous n'en avons pas éprouvé le besoin.

La DSP permet de fournir un tarif spécifique aux familles plafonné à 1 674 € TTC pour 2015. Elle permet également l'application d'un tarif particulier pour les décès d'enfants et assure des prestations pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Le syndicat gère quatre crématoriums, dont le crématorium du Parc de Clamart pour Sceaux. Ils sont tous aux normes de la nouvelle législation sur les seuils maximaux de rejet de polluants dans l'atmosphère avec quatre ans d'avance.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport d'activité 2014 du SIFUREP.

### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Mise en œuvre de la loi du 6 août 2015 en matière de repos dominical**

#### **Sylvie BLERY-TOUCHET**

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi MACRON, a modifié le régime applicable à la dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés.

Précédemment, un arrêté du maire relatif à la dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pouvait être pris pour un maximum de cinq dimanches par an, après avis des organisations d'employeurs et des salariés intéressés.

Le Code du travail modifié par la loi précitée dispose que :

*« Dans les commerces de détail non alimentaires, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.*

*Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »*

Les contreparties pour les salariés restent fixées par la loi : doublement du salaire et repos compensateur. L'arrêté du maire détermine les conditions de ce repos : soit collectif, soit par roulement dans la quinzaine précédant ou suivant le dimanche travaillé.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- ✓ de donner un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour cinq dimanches par an qui seront déterminés en concertation avec les représentants des commerçants, artisans et des organisations représentatives concernées ;
- ✓ de donner un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour sept dimanches supplémentaires, sous réserve de l'avis, le cas échéant tacite, de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ;
- ✓ d'autoriser le maire à signer toutes décisions relatives à la suppression du repos dominical dans le cadre de cette disposition.

### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Claude DEBON**

On voit bien avec cette présentation le souci de mettre en œuvre la loi avec les conditions qu'elle permet pour le développement du tourisme et d'une clientèle nouvelle à Sceaux, comme dans d'autres villes. Mais, en réalité, lorsque l'on regarde ce qui se passe le dimanche à Sceaux, l'on ne voit pas trop ce que la loi peut entraîner de nouveau. Lorsque l'on se promène le dimanche matin, on peut constater que pratiquement tous les magasins sont ouverts, sans parler des bars et des restaurants. En quoi est-ce que cela s'applique à Sceaux ? Quelles sont les conséquences de l'application de cette loi à Sceaux ?

### **Sylvie BLERY-TOUCHET**

Les commerces alimentaires sont autorisés à ouvrir tous les dimanches jusqu'à 13 h. Mais les cinq dimanches en question sont réservés à des demandes extraordinaires. Lexus demande certains dimanches. Picard en demande d'autres. Lorsque Renault fait une journée portes ouvertes, il demande l'autorisation d'ouvrir le dimanche. Tous les commerces ne sont pas ouverts tous les dimanches. C'est généralement en lien avec l'organisation d'événements exceptionnels.

**M. le maire**

Cette délibération est prise pour faire en sorte que la liberté soit la plus grande possible dans le cadre de la loi. Si nous ne prenons pas cette délibération, plus rien n'est possible. Il n'était pas nécessaire de délibérer auparavant, le maire prenant la décision d'accorder cinq dimanches par an.

Il est à présent nécessaire de prendre une délibération et l'on ajoute à ces cinq dimanches, sept dimanches supplémentaires. Mais nous sommes suffisamment proches de nos commerçants pour savoir ce qu'ils souhaitent.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**IX- AFFAIRES CULTURELLES****Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films  
« Musiques en courts ».****Jean-Philippe ALLARDI**

Il s'agit de la onzième édition du concours de composition de musiques de films « Musiques en courts ». Et il nous faut délibérer pour que les prix puissent être attribués aux lauréats. La note vous rappelle que notre cinéma est associé à la MJC, aux Amis du Trianon et au conservatoire pour ce concours de composition de musiques de film.

Trois jurys sont chargés de décerner les prix : un jury professionnel, un jury du public, un jury du public jeunes.

Cette session était présidée par Philippe SHOELLER, compositeur de musiques de films, ancien Scéen et ancien Lakanalien.

La note précise également que nous avons le soutien de la SACEM par l'attribution d'une subvention de 4 000 €.

- ✓ La somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel a été décernée à Diane DAHER
- ✓ La somme de 750 € pour le prix du jury du public a été décernée à Céline PERAN
- ✓ La somme de 750 € pour le prix du public jeunes a été décernée à Paul MOTTEAU

Une mention spéciale du jury professionnel a par ailleurs été décernée à Jérôme DE CUYPER pour sa composition.

Les lauréats auront la possibilité d'enregistrer leur composition dans les studios de la Caisse claire.

**M. le maire**

Merci M. Allardi. Je dois souligner la très bonne qualité de ce concours. Il est maintenant connu dans toute la France, et même en Europe, puisque des Belges y participent. L'une des lauréates est d'ailleurs devenue professionnelle. C'est une très belle opération qui valorise le cinéma et la MJC. C'est vraiment une très belle manifestation.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Je dirais même qu'il s'agit d'un des talents de Sceaux.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Désignation des membres d'un jury de concours pour le choix de la maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la bibliothèque.**

**Jean-Philippe ALLARDI**

Lors de la séance du conseil municipal du 24 juin 2015, nous vous avons présenté une délibération pour solliciter des subventions dans le cadre de la rénovation de la bibliothèque.

L'autre étape consiste à composer un jury pour le choix de sa maîtrise d'œuvre.

Le jury est composé :

- ✓ du maire ou de son représentant, président, et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle ;
- ✓ de personnes présentant une qualification professionnelle équivalente à celle exigée des candidats pour participer au concours, à concurrence d'au moins un tiers des membres du jury. Ces personnes seront désignées par le maire.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir, pour la constitution et le fonctionnement de ce jury :

- ✓ procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants, membres du conseil municipal ;
- ✓ décider de rémunérer les membres du jury non salariés ou non rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer à ce jury au taux horaire de 72 € HT.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Benjamin LANIER**

Nous avons déjà marqué notre intérêt pour cette rénovation. Nous souhaiterions par conséquent qu'un membre de notre Groupe puisse participer à ce jury.

**M. le maire**

C'est prévu. Nous allons désigner quatre membres de la majorité et un membre des minorités.

**Dominique DAUGERAS**

J'ai également l'honneur de présenter ma candidature pour faire partie de ce jury. Certes, je ne suis pas professionnelle ni architecte. Je m'intéresse néanmoins à l'architecture intérieure. J'ajouterai que j'ai fréquenté de nombreuses bibliothèques. J'ai passé beaucoup de temps en bibliothèque, par exemple dans la bibliothèque de Chaville dans laquelle j'ai emmené mes petits-enfants pendant deux ans. Je peux vous dire que cette bibliothèque est magnifique. Je me sens donc un peu compétente dans le domaine des bibliothèques, d'autant que j'y ai beaucoup travaillé, à Sainte-Geneviève, La Sorbonne, etc.

**Benjamin LANIER**

Nous maintenons notre candidature, car c'est un projet pour lequel nous avons présenté beaucoup d'intérêt depuis le départ.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Puisqu'il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant, vous pourriez peut-être vous mettre d'accord.

**M. le maire**

Il y a un membre titulaire et un membre suppléant pour l'opposition. M. Lanier, êtes-vous d'accord pour être suppléant ?

**Benjamin LANIER**

Non.

**M. le maire**

Nous allons devoir faire une suspension de séance pour procéder au vote. M<sup>me</sup> Daugeras, vous ne voulez pas être suppléante ? De toute façon, M. Lanier ne pourra pas être présent, il est toujours en voyage.

**Dominique DAUGERAS**

Je constate, une fois de plus, que la femme est suppléante.

**M. le maire**

C'est vrai.

**Benjamin LANIER**

Sur ce sujet, je pense que vous n'avez pas grand-chose à dire. S'agissant de la métropole, il aurait été élégant de laisser la place à une femme.

**M. le maire**

Il n'y avait pas de candidate.

**Dominique DAUGERAS**

Pour gagner du temps, je propose que l'on fasse un tirage au sort.

**M. le maire**

C'est nouveau !

**Benjamin LANIER**

Il ne s'agit pas d'une loterie. Nous sommes dans une institution délibérante.

**M. le maire**

Nous allons procéder au vote. Je vous donne la liste des candidats pour la majorité.

Membres titulaires :

- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Florence Presson

Membres suppléants :

- ✓ Bruno Philippe

- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Monique Pourcelot

Le maire, que je suis et président de droit du jury, déléguera cette présidence à Jean-Philippe Allardi.

*Après constitution du bureau de vote, composé du conseiller municipal le plus jeune et du conseiller municipal le plus âgé présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Thimothé Lefevbre et Jean-Louis Oheix, il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement.*

#### Résultats du vote :

Nombre de votants : 31

- ✓ Liste majoritaire + Benjamin Lanier (titulaire) et Dominique Daugeras (suppléante) : 24 voix.
- ✓ Liste majoritaire + Benjamin Lanier (titulaire) et Hachem Alaoui-Benhachem (suppléant) : 3 voix.
- ✓ Liste majoritaire + Dominique Daugeras (titulaire) et Benjamin Lanier (suppléant) : 2 voix.
- ✓ Liste majoritaire sans ajout d'un membre titulaire et suppléant de l'opposition : 1

*Le conseil désigne Chantal Brault, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Florence Presson, Benjamin Lanier, membres titulaires ; et Bruno Philippe, Pauline Schmidt, Thibault Hennion, Monique Pourcelot, Dominique Daugeras, membres suppléants du jury du concours pour le choix de la maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la bibliothèque, appelés à donner un avis motivé sur les candidatures et les offres reçues.*

## **X- ENFANCE**

### **Approbation de la convention de partenariat avec l'UNICEF dans le cadre du renouvellement du titre « Ville amie des enfants ».**

#### **Chantal BRAULT**

La Ville a reçu cette distinction « Ville amie des enfants » il y a exactement deux ans. Cela n'est pas arrivé par miracle. La Ville s'était portée candidate avec un dossier construit décrivant notre politique enfance et jeunesse dans les moindres détails, donnant des exemples et des descriptions précis tout en ayant de nombreux échanges avec l'UNICEF.

La Ville s'attache en effet au développement de prestations de grande qualité en direction des familles au travers d'un certain nombre de dispositifs qu'elle met en œuvre et suit, au travers des

équipements, des lieux d'accueil, de l'organisation de différents événements en lien avec l'engagement citoyen ou la solidarité internationale à travers Projeunes ou les conseils des enfants. Il convient également de souligner la qualité des activités périscolaires, des centres de loisirs, du personnel qui accompagne les enfants, des lieux tels que l'Atelier, la Rotonde, l'Aide aux devoirs. Tous ces dispositifs ont permis de valoriser notre politique enfance et jeunesse.

Nous avons donc été très heureux de recevoir ce label décerné par l'UNICEF, en partenariat avec l'AMF. La Ville a maintenu ses efforts pendant deux ans et l'UNICEF a continué à suivre nos projets, nos engagements, nos créations, nos innovations.

L'UNICEF a convenu que nous étions susceptibles d'être reconduits dans cette distinction. Nous avons donc complété notre dossier. L'UNICEF a diminué le nombre de villes labellisées en étant plus rigoureuses sur les critères de sélection.

Il nous est proposé aujourd'hui d'être reconduits dans cette distinction jusqu'en 2020 dans le cadre d'une convention de partenariat qui fixe le cadre de nos relations avec l'UNICEF.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention de partenariat. Dans ce cadre, le partenariat avec l'UNICEF et l'appartenance au réseau des quelques villes amies des enfants sont assujettis à une contribution financière de 200 € pour la période 2014-2020.

### **M. le maire**

Merci M<sup>me</sup> Brault. Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Claude DEBON**

Je voulais juste faire une remarque sur le renouvellement de cette convention qui insiste beaucoup sur les droits des enfants. Il est vrai que les enfants dont s'occupe habituellement l'UNICEF ne correspondent pas tout à fait aux enfants de Sceaux. L'UNICEF s'occupe plutôt des questions de maltraitance, de santé, de malnutrition ou d'éducation insuffisante. Je me disais que j'aurais bien aimé voir écrit quelque chose qui touche aux devoirs des enfants. On parle en effet beaucoup des droits des enfants, mais il me semble également important de parler de leurs devoirs. Les problèmes que nous connaissons à Sceaux sont particulièrement liés à cette dimension. On entend beaucoup parler d'incivilités de la part des ados, de problèmes tels que les nuisances sonores ou les graffiti. Toutes ces questions ne sont pas évoquées dans cette convention alors que ces problématiques sont vraiment présentes à Sceaux. Et l'image de l'UNICEF renvoie par ailleurs à un autre type d'enfance ou d'adolescence.

### **Chantal BRAULT**

L'UNICEF traite effectivement de sujets très graves. Elle parcourt le monde et œuvre sur des problématiques graves et auprès d'enfants très déshérités. Mais elle juge de l'opportunité de cette distinction en fonction des politiques menées dans nos villes françaises. La convention fait  
Sceaux, le 17 décembre 2015

référence au fait d'apprendre aux enfants ce que sont leurs droits. Le volet solidarité internationale figure dans les actions en faveur de l'engagement citoyen des jeunes à Sceaux et permet de venir en aide à ces enfants qui n'ont pas accès à l'éducation, à la culture ou à l'enseignement. Il est évidemment important d'expliquer aux enfants qu'ils ont des devoirs, mais cela fait partie du volet citoyenneté où l'on apprend le respect des autres. Cela se lit à travers les activités, les animations, la vie qui se crée autour des centres de loisirs. Cela ne se lit peut-être pas suffisamment dans ce texte, mais cela fait partie de nos préoccupations. C'est intégré dans le regard que l'UNICEF porte sur notre politique enfance.

Vous parliez des incivilités. Je pense qu'il serait également nécessaire d'apprendre à certains adultes cette idée de la civilité, du respect des autres et de l'occupation partagée de l'espace public. Mais l'on apprend aux enfants à parler aux adultes. Cela fait également partie de nos projets.

### **Francis BRUNELLE**

Un petit mot pour contrer une idée reçue. Je pense que le droit des enfants s'applique à tous les enfants, quel que soit leur niveau social et de revenu. Je suis bien placé pour savoir que la maltraitance des enfants est transculturelle. L'idée que l'on maltraite les enfants uniquement dans les couches sociales défavorisées est fausse. Il y a de la maltraitance dans tous les cadres de vie, dans tous les cadres de culture et dans tous les niveaux sociaux. Le droit des enfants s'applique donc aussi aux enfants des milieux dits « favorisés ».

### **Benjamin LANIER**

Je félicite M<sup>me</sup> Brault pour le travail effectué et la présentation qu'elle a pu faire. Je rejoins tout à fait ce qui vient d'être dit. Je pense qu'il faut aussi arrêter de stigmatiser les jeunes et les enfants comme étant des vecteurs de nuisances, de bruits et de graffiti. Ils sont une richesse extraordinaire. Et le programme d'actions figurant en page 4 de la convention montre bien ce qui peut être fait sur la ville : la non-discrimination, l'égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté, la prise en compte du handicap, l'éducation.

Ce n'est pas en stigmatisant une certaine catégorie de la population que l'on y parviendra. Je pense qu'il s'agit d'une démarche positive. C'est dans cet esprit qu'elle doit être prise.

### **M. le maire**

Merci M. Lanier.

Je souhaite faire l'observation suivante qui me vient de l'expression utilisée par M<sup>me</sup> Debon sur le devoir des enfants. Je pense qu'il n'y a pas de devoirs des enfants. Il y a un devoir des parents. Il y a un devoir d'éducation et d'accompagnement de la part des parents. Le problème, c'est que beaucoup de parents, pour des raisons diverses, parce qu'ils sont eux-mêmes en difficulté, ne parviennent pas exercer cet accompagnement. C'est la raison pour laquelle nous mettons en œuvre des actions d'accompagnement à la parentalité. Il y a 40 ans, personne ne parlait

d'accompagnement à la parentalité. Le mot « parentalité » n'existait même pas. Nous devons le faire aujourd'hui, car il y a eu quelque part quelque chose qui n'a plus fonctionné.

Mais l'on ne peut pas parler de devoirs des enfants. Les droits et les devoirs concernent les adultes, les citoyens. Il faut faire très attention. On parle de devoirs pour les enfants à l'intérieur de la cellule familiale, mais pas dans la société. Je pense que nous ne devons pas en parler ici. La société n'a pas à demander à des enfants de remplir un devoir. En tout cas, nous sommes une ville amie des enfants.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XI- RESSOURCES HUMAINES**

### **Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et animation.**

#### **M. le maire**

Il convient d'adapter le tableau des effectifs suite au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs ainsi qu'à des avancements de grade ou à une promotion interne. Quatre postes sont ainsi supprimés et cinq postes sont créés, l'un de ces postes sera supprimé à l'issue du stage de l'agent, si le stage est concluant.

Il y a également des suppressions de postes après titularisation des agents pour stage probant.

Au total, on constate une très légère évolution des effectifs. C'est de la gestion classique des ressources humaines.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**Généralisation de la mise en place de l'entretien professionnel — fixation de la part variable.****M. le maire**

Il s'agit de rendre compte du fait que la Ville de Sceaux expérimente depuis 2010 l'entretien professionnel, venu remplacer la notation. Nous avons d'ailleurs été l'une des communes qui a pu formuler des observations dans l'élaboration du décret du 16 décembre 2014 généralisant l'entretien professionnel. Nous avons ainsi apporté notre pierre à l'édifice réglementaire.

Je veux par ailleurs rappeler comment fonctionne cette évaluation qui permet de valoriser le travail fourni et de mettre en place un outil appelé « lutte contre l'absentéisme ».

L'entretien professionnel est un entretien très complet auquel tous les agents sont soumis. Cet entretien porte notamment sur :

- ✓ les résultats professionnels obtenus au regard des objectifs assignés,
- ✓ les objectifs pour l'année suivante,
- ✓ la manière de servir,
- ✓ les acquis de l'expérience professionnelle,
- ✓ les besoins de formation,
- ✓ les qualités d'encadrement s'il y a lieu,
- ✓ les perspectives d'évolution de carrière et de mobilité.

L'appréciation de la valeur professionnelle se fait à partir de critères d'évaluation fixés après avis du comité technique, et portent notamment sur :

- ✓ l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- ✓ les compétences professionnelles et techniques,
- ✓ les qualités relationnelles,
- ✓ la capacité d'encadrement.

En clair, si je peux m'exprimer ainsi sans faire de provocation, cela concerne le mérite. Mais il ne faut pas parler ainsi. Il faut parler de valeur professionnelle.

À Sceaux, nous avons mis en place une prime d'activité. Le montant de cette prime est fonction de trois paramètres :

- ✓ une assiette de calcul,
- ✓ le nombre de points acquis dans le cadre de l'entretien professionnel,
- ✓ le nombre de jours d'absence éventuels.

L'assiette de calcul correspond au traitement calculé sur la base de l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire du grade de l'agent, majoré de l'indemnité de résidence (3 % en Île-de-France), puis valorisé de 1/9<sup>ème</sup> du montant.

L'assiette de calcul pour un adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe est ainsi de 1 701, 01 €/an.

Le nombre de points acquis dans le cadre de l'entretien professionnel est plafonné à 100 points. Contrairement à ce que l'on dit souvent, tous les agents n'obtiennent pas 100 points. À Sceaux, seuls deux agents ont obtenu 100 points. La plupart des agents ont entre 70 et 90 points. 80 agents ont entre 50 et 59 points. Il existe donc une marge de progression.

Depuis 1985, à Sceaux, chaque jour d'absence au-delà de 15 jours réduit la prime d'activité de 1/90<sup>ème</sup>, le cas échéant jusqu'à suppression totale.

Je vous précise que 77 % des agents de Sceaux ont un nombre de jours d'absence inférieur à 15 jours/an. Seuls 3 % des agents ont une prime réduite à zéro à cause d'absences importantes.

Ce système fonctionne depuis déjà longtemps, mais la généralisation de l'entretien professionnel rendait nécessaire la présentation d'une délibération au conseil municipal.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

J'ai un problème avec le nombre de jours d'absence, quel que soit le motif. Un agent absent pour maladie subit la double peine. Il est malade, et en plus, il ne peut pas percevoir la totalité de sa prime. Le présentéisme ne préjuge en rien de l'efficacité dans le travail. Je suis un peu surpris de cette manière de voir les choses.

### **M. le maire**

Sont pris en compte pour la modulation de la part variable les congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de maladie longue durée, de grave maladie, les absences injustifiées et les absences pour garde d'enfants.

En revanche, le congé maternité, les accidents du travail et les absences liées à une maladie professionnelle ne sont pas pris en compte.

### **Claude DEBON**

Il est vrai que ce sujet pose question. C'est un sujet très compliqué et finalement problématique. On voit dans la note de présentation ce souci de rationaliser les critères d'évaluation pour bien situer le résultat de cet entretien, qui n'est plus un résultat en termes de note, mais qui déclenche l'obtention d'une prime variable.

Pour les salariés, cette question est essentielle, car elle renvoie à l'investissement dans le travail, à l'affectivité, à l'implication, aux rapports avec les collègues ou la hiérarchie. La conduite de l'entretien professionnel est par conséquent extrêmement délicate. Même si l'on veut la rationaliser à tout crin, on peut avoir beaucoup de difficultés à contrôler toute cette dimension subjective qui

reste présente et qui peut d'ailleurs donner lieu à beaucoup de frustration, ou au contraire, à un sentiment de reconnaissance.

J'aimerais disposer d'un peu plus d'information sur la conduite de cet entretien professionnel au-delà des critères décrits dans la note. Quel temps y est consacré ? Quelle préparation est demandée aux salariés ? Quelle formation est donnée aux managers hiérarchiques qui conduisent cet entretien ? C'est une vraie question si l'on se dit qu'il s'agit d'une situation particulièrement délicate. Il faut donc que cet entretien soit bien conduit et que les résultats permettent de contrôler ces dimensions de subjectivité et d'affectivité importantes pour l'ambiance au travail et la qualité du travail.

Je ne reviendrai pas sur l'absentéisme, puisque vous avez donné des indications importantes. Mais je voulais insister sur l'approche plus qualitative qu'il est important d'avoir par rapport à la question.

### **Sophie GANNE-MOISON**

Je ne reviendrai pas sur les propos d'Hachem. Qu'il s'agisse du secteur public ou privé, il n'existe pas vraiment d'outils permettant de gérer correctement le présentéisme ou l'absentéisme.

Je constate que les évaluations sont faites sur ces critères qualitatifs. De toute façon, cela reste un système dans lequel l'affect, le relationnel, la capacité d'investissement et d'engagement dans la mission font qu'à la mairie de Sceaux, comme ailleurs, chaque chef de service a ses propres codes et sait replacer la discussion dans le cadre de l'évolution.

J'espère que vous parlez bien d'axes d'amélioration lorsque vous êtes en entretien avec les agents publics de façon à tirer tout le monde vers le haut.

J'ai entendu que les personnes qui étaient en congé maternité ou en maladie longue durée ne subissaient pas une diminution de leur prime. Est-ce bien ce que vous avez dit ?

### **M. le maire**

Les absences pour maladie professionnelle et maternité ne sont pas prises en compte dans le calcul de la prime. En revanche, les absences pour maladie de longue durée sont prises en compte.

### **Sophie GANNE-MOISON**

C'est un peu compliqué. Est-ce que vous avez mis en place une détection des agents publics qui pourraient être au bord du burnout ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Pour avoir pratiqué ce système pendant de nombreuses années, je peux vous dire que la rédaction d'un compte rendu d'entretien signé à la fois par le hiérarchique et par l'agent permettait d'éliminer

une grande partie de la subjectivité. Je ne sais pas si vous procédez ainsi. Mais la grande majorité des comptes rendus d'entretien était signée par les deux parties. En fonction des critères établis, on arrivait à trouver des consensus dans la grande majorité des cas.

### **M. le maire**

L'entretien professionnel est réalisé par les chefs de service qui ont reçu les formations nécessaires. Ils continuent d'ailleurs à en recevoir, car cet entretien est compliqué et nécessite une réflexion préalable. Mais cela fait aussi partie de leurs responsabilités. Les difficultés que nous rencontrons sont propres à celles des sociétés de service. Je pense que la fonction publique territoriale a nettement progressé sur ces questions, beaucoup plus que d'autres fonctions publiques, et notamment la fonction publique d'État. Dans de très grandes administrations, comme l'Éducation nationale, je ne suis pas certain que les choses soient faites de cette manière.

L'entretien d'évaluation est donc réalisé sur la base d'une grille. Le document délivré à l'issue de l'entretien contient une évaluation qualitative pour toute une série d'items que le chef de service coche en présence de l'agent. Il y a la possibilité pour l'agent de faire des observations. Il lui est ensuite demandé de signer le compte rendu. Ces documents sont visés par le directeur général des services et par moi-même. La plupart du temps, c'est assez simple. Il y a parfois des demandes de changement de service ou de formation particulière formulées par les agents. Le système est relativement performant et permet de connaître les difficultés rencontrées par tel ou tel agent. Cela permet aussi d'encourager des agents qui remplissent de manière tout à fait satisfaisante leurs tâches. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le directeur général des services et le maire signent le document d'évaluation. Les agents sont très attachés au fait que le maire soit signataire en fin de processus.

S'agissant de la détection des burnout, on peut avoir des présomptions lors de l'entretien, mais cela fait partie de la prévention des risques psychosociaux. C'est un phénomène en forte progression dans toutes les organisations qu'elles soient publiques ou privées. Des réflexions ont été engagées et des outils ont été mis en place à l'échelle de la fonction publique. Je les connais en tant que président du conseil supérieur, puisque j'ai même signé une charte avec la ministre de la Fonction publique il y a deux ans. Cet accord a été signé par les employeurs hospitaliers, les employeurs territoriaux, la ministre de la Fonction publique et les organisations syndicales.

À Sceaux, nous nous sommes dotés d'une assistante sociale et d'un psychologue du travail. Ils assurent des permanences et suivent certains agents. Nous avons environ 400 agents. Et nous avons des collectifs de travail assez bien identifiés. La structuration de l'organisation ainsi que le nombre relativement faible d'agents nous permettent de détecter les éventuels problèmes.

Nous pourrions en reparler lors de la présentation du bilan social au mois de juin et nous pourrions vous donner un exemplaire du document servant de base à cette évaluation.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Nous voterons contre, car nous sommes contre la double peine.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri,, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras), et 3 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).*

**Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour l'année 2016.**

**M. le maire**

En 2013, le conseil municipal a adopté le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, prévu par la loi du 12 mars 2012 relative à la résorption de l'emploi précaire permettant aux agents remplissant les conditions d'accès de se porter, le cas échéant, candidats.

Le plan prévoyait notamment l'ouverture d'un poste de chef du service Sceaux Info mairie pour l'année 2015. Un agent s'est porté candidat pour accéder à cette fonction et intégrer la fonction publique territoriale. L'agent n'a pas reçu l'avis favorable du jury d'examen, mais peut bénéficier d'une nouvelle sélection dans le courant de l'année 2016.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de reporter le plan prévu en 2015 à 2016 en espérant que l'agent en question réussira à obtenir l'avis favorable du jury.

**Benjamin LANIER**

Est-il prévu ensuite l'adoption d'un autre plan pluriannuel ?

**M. le maire**

La loi avait prévu un plan pour quatre ans, de mars 2012 à mars 2016.

**Claude DEBON**

Une question sur les critères d'appréciation du jury d'examen. Vous avez donné le cas d'un agent éligible à la titularisation qui finalement n'a pas été accepté par le jury. Savez-vous pourquoi cela n'a pas fonctionné ? Ce n'est plus un concours, mais il y a quand même un jury de sélection, il est donc intéressant de savoir quels critères sont pris en compte par rapport aux concours traditionnels.  
Sceaux, le 17 décembre 2015

**M. le maire**

Le jury vérifie que l'agent, au-delà de ses capacités professionnelles dans le poste qu'il occupe, est capable de répondre à des questions concernant la gestion publique locale. Un agent peut être excellent sur sa fonction, et c'est en l'occurrence le cas, mais ne savoir pas répondre aux questions concernant l'organisation territoriale par exemple. On vérifie la culture générale de l'agent en matière de gestion publique. Et c'est important puisque celui-ci souhaite devenir titulaire.

**Claude DEBON**

Cela nécessiterait un travail de préparation.

**M. le maire**

Nous l'organisons, mais cela ne suffit pas toujours. Cela demande un gros travail personnel. Certains agents ont été acceptés par le jury, mais de justesse. Ils ne figuraient pas parmi les meilleurs.

Il s'agit de prendre acte et de repousser en 2016 ce qui aurait dû se faire en 2015.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Mise en place du service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

**M. le maire**

Nous ignorons encore si nous l'utiliserons, mais pour ce faire, nous avons besoin d'un cadre.

Le service civique peut prendre différentes formes :

L'engagement de service civique est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans pour une durée de 6 à 12 mois (prolongé de 12 mois maximum) à raison de 24 heures hebdomadaires au moins. Il donne lieu au versement d'une indemnité de 440 € net prise en charge par l'État. L'engagement de service civique ouvre droit à une protection sociale complète.

Le volontariat de service civique pour les personnes âgées de plus de 25 ans, d'une durée de 6 à 24 mois (prolongé de 24 mois maximum) à raison de 24 heures hebdomadaires. Il donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par la structure d'accueil qui doit être comprise entre 100 et 671 € net par mois.

Le volontariat de service civique donne lieu à une protection sociale prise en charge par l'organisme d'accueil.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil.

Sceaux, le 17 décembre 2015

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à faire la demande d'agrément, afin de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité.

**Dominique DAUGERAS**

Peut-on avoir une idée des tâches qui seront confiées dans le cadre de ce service civique soit aux jeunes de moins de 25 ans, soit aux personnes plus âgées ?

**Benjamin LANIER**

Combien de personnes avez-vous prévu d'intégrer à ce dispositif ?

**M. le maire**

Nous n'avons rien prévu depuis pour le moment. Il faut voir ce qu'il est possible de faire. Il faut trouver des volontaires. Nous pourrions leur confier des tâches dans le domaine de la voirie ou dans le domaine technique. Cela peut être une forme de secrétariat. Le point important, c'est qu'il ne faut pas que cela se substitue à des emplois permanents.

**Dominique DAUGERAS**

Comment les personnes volontaires seront-elles sélectionnées ?

**M. le maire**

Il existe une plate-forme nationale sur laquelle il faut déposer une candidature.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XII- AFFAIRES FINANCIÈRES**

**Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux au titre de l'année 2016.**

**Isabelle DRANCY**

Comme chaque année, nous devons approuver les taxes, redevances et tarifs municipaux qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

De manière générale, nous proposons de revaloriser l'ensemble des tarifs à concurrence de 2 %, comme nous le faisons depuis plusieurs années, à l'exception des prestations suivantes qui restent inchangées :

- ✓ la pause méridienne dans les écoles,
- ✓ les classes transplantées,
- ✓ les séjours de vacances,

- ✓ l'espace relais du quartier Alsace-Bretagne pour l'aide aux devoirs,
- ✓ la bibliothèque,
- ✓ le cinéma Trianon.
- ✓ les stages multisports,
- ✓ le cross.

Des plaquettes sont à votre disposition. Elles précisent les tarifs de l'année précédente, le tarif qu'il est proposé d'adopter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ainsi que le dernier produit connu, soit celui de l'année 2014.

La taxe communale de séjour qui a fait l'objet d'un vote lors de la séance du 30 septembre sera appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ainsi que les tarifs de stationnement récemment modifiés.

Un ajustement particulier est proposé s'agissant du cimetière communal au regard des tarifs appliqués dans les communes comparables, l'étude réalisée par le cimetière intercommunal de L'Hay-les-Roses mettant à jour des disparités considérables entre les communes.

Il est donc proposé d'adopter l'ensemble de ces tarifs.

### **M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Juste pour dire que nous ne sommes pas d'accord avec les augmentations que vous avez faites, notamment en ce qui concerne l'énorme augmentation des tarifs de la cantine et des parkings. Nous voterons donc contre cette délibération.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Globalement, nous ne sommes pas hostiles à une revalorisation de 2 %. Mais cela intègre l'augmentation de la pause méridienne, ce qui nous pose souci. Par ailleurs, bien que cela ne concerne pas énormément de personnes, on constate des augmentations très importantes s'agissant du cimetière communal. Je lis que l'on passe de 2 029 à 3 009 €. Je peux comprendre que l'on souhaite réactualiser ces tarifs, mais n'y a-t-il pas moyen d'étaler cette augmentation ? C'est un peu la même question pour la pause méridienne. Une telle augmentation d'un coup, c'est un peu fort, même si cela concerne peu de monde.

### **Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Je peux vous répondre sur l'augmentation conséquente dont vous parlez. Elle concerne le deuxième renouvellement trentenaire. Nous sommes la seule commune à le proposer. Les autres communes proposent uniquement le trentenaire et le cinquantenaire.

**M. le maire**

Je veux dire à M. Alaoui-Benhachem qu'il ne s'agit pas des tarifs de la cantine, mais de la pause méridienne.

Par ailleurs, comme vous l'avez constaté, nous ne le faisons pas varier cette année.

Enfin, s'agissant des tarifs de stationnement, je suis toujours surpris lorsque des élus de gauche regrettent que l'appropriation individuelle du domaine public donne lieu à redevance réintégré dans les budgets publics pour servir l'intérêt général. Cela m'a toujours surpris. Il faudra m'expliquer la logique qui prévaut. Nous sommes pour l'équité en toutes choses. Ceux qui occupent le domaine public doivent donc payer une redevance proportionnée à l'occupation en question.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La gauche est toujours pour les dépenses et contre les recettes. Ne riez pas trop, M<sup>me</sup> Daugeras, car c'est pareil en ce qui vous concerne.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Est-ce que l'on peut voter par tranches et dire que nous sommes contre les tarifs de la pause méridienne et du cimetière communal, mais que nous sommes favorables aux autres revalorisations ?

**M. le maire**

Votre position est complètement démagogique. Vous savez bien que l'augmentation des tarifs pour la pause méridienne n'a touché que les familles les plus aisées. Qu'est-ce que vous voulez ? Est-ce que vous voulez de l'impôt en plus ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous n'allons pas revenir sur cette discussion. On ignorait que plus de 50 % des familles seraient touchées.

**M. le maire**

Elles ne sont pas touchées de la même manière. 30 % ont subi l'augmentation maximum. Les gens qui ont des enfants qui vont au collège depuis le mois de septembre continuent à bénéficier des abattements sur la taxe d'habitation et ne subissent plus les augmentations importantes de la pause méridienne. Ils sont maintenant contents.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous n'allons pas voter tarif par tarif. Nous sommes d'accord sur les 2 % d'augmentation. Simplement, nous demandons de lisser l'augmentation des tarifs du cimetière communal et nous sommes contre l'augmentation du tarif de la pause méridienne.

Je ne sais pas comment on peut l'exprimer.

**M. le maire**

Vous votez pour les tarifs et l'on dit que vous n'êtes pas d'accord sur les tarifs du cimetière et la pause méridienne.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras), et 3 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).*

*Les tarifs du cimetière et de la pause méridienne ont été adoptés à la majorité avec 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon et Dominique Daugeras).*

**Budget ville — exercice 2015 — approbation de la décision modificative n° 2.****Isabelle DRANCY**

Il s'agit de la deuxième décision modificative. Un tableau en annexe de la délibération récapitule l'ensemble des éléments. Cette délibération modificative concerne essentiellement la section investissement pour un montant global de 5 365 000 €.

Parmi les opérations en dépenses figurent notamment 3 200 000 € HT de dépenses pour l'achat auprès de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine des terrains situés avenue Jules Guesde. Cette dépense sera inscrite en dette, puisque nous ne verserons qu'un acompte de 160 000 €.

Le reste des dépenses concernent essentiellement des dépenses pour ordre. Il s'agit de reclassements comptables très techniques faits à la demande du comptable public ou de la Chambre régionale des comptes. Nous avons ainsi reclassifié tout ce qui avait trait aux plantes et aux arbres dans un compte d'immobilisations amortissables.

En recettes, nous avons pris en compte le fait que l'EPF nous accordait un crédit vendeur pendant 18 mois. L'autre élément concerne les 18 000 € d'intégration du patrimoine SMER suite à sa dissolution, la Coulée verte étant maintenant gérée par le Conseil départemental.

S'agissant de la section de fonctionnement, il est inscrit un abondement comptable de 2 100 € sur des reprises d'amortissement.

Cette décision modificative ne modifie pas l'équilibre financier de 2015 ni la prévision d'emprunt auprès des établissements bancaires.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je n'ai pas retrouvé les 18 000 € dans le tableau, mais ce n'est pas très grave C'est un détail.

En revanche, je viens d'entendre parler d'un crédit à court terme. C'est plutôt du long terme. Je vois qu'il est inscrit 3 040 000 € de dette à long terme. C'est donc bien une dette supplémentaire.

**Isabelle DRANCY**

L'EPF nous accorde un délai de paiement. Nous ne paierons que 5 % du montant.

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'entends bien, mais l'on inscrit 3 millions de dette à long terme.

**Isabelle DRANCY**

Exactement. On ne paye que 160 000 € immédiatement. L'EPF nous fait un crédit, ce qui correspond pour nous à une dette.

**M. le maire**

Les 18 000 € figurent dans les subventions d'équipement non transférables.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould,) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**Constatation d'extinction de créances suite à une procédure collective de liquidation judiciaire et à une procédure de rétablissement personnel.**

**Isabelle DRANCY**

Nous vous demandons de passer en non-valeur deux catégories de créances. La première est liée à la liquidation judiciaire d'une entreprise pour laquelle nous avons des impayés. Cette entreprise devait à la Ville des droits de voirie qu'elle n'a pas acquittés.

La deuxième concerne une procédure de rétablissement personnel prononcée par le juge et qui s'impose à nous de la même façon.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir constater l'effacement de ces dettes pour un montant global de 2 971, 70 €.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Avances sur subventions et participations 2016 à certaines associations ou établissements publics.**

**Isabelle DRANCY**

Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Le vote du budget n'intervenant qu'en mars ou avril, et les associations étant souvent à court de trésorerie, elles nous demandent de leur verser par avance une partie de leurs subventions. Cette délibération a pour objet d'acter ce principe et de verser ces avances pour les associations suivantes :

- ✓ Amicale du personnel : 15 000 €
- ✓ ASAS Basket masculin : 62 540 €
- ✓ ASAS Basket féminin : 30 640 €
- ✓ Football club de Sceaux : 12 000 €
- ✓ Tennis de table : 3 000 €
- ✓ Association de développement intercommunal des Blagis : 3 000 €
- ✓ CCAS : 200 000 €

Il s'agit du montant maximum que nous autorisons. Cela ne signifie pas que le montant intégral de ces sommes sera versé.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Benjamin LANIER**

Il y a actuellement une incertitude sur l'ASAS Basket masculin. Cela fera d'ailleurs l'objet d'une question orale. Nous souhaitons, si cela est possible, différencier les votes. Pour le moment, nous voterons contre l'avance de la subvention au basket masculin en attendant d'avoir plus de précisions, et nous voterons pour les avances aux autres associations.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité, sauf pour l'attribution d'avance de subvention pour l'ASAS Basket masculin pour laquelle le conseil a voté à la majorité avec 3 votes contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).*

**Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.**

**Isabelle DRANCY**

Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Il n'y a pas besoin de délibération pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, mais il est nécessaire d'avoir une autorisation du conseil municipal pour les dépenses d'investissement.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est sollicité de la part du conseil municipal l'autorisation pour le maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

**M. le maire**

C'est très classique.

Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Reprise des subventions transférables reçues au compte de résultat.**

**Isabelle DRANCY**

Pour la première fois, nous avons reçu des subventions ayant pour objectif de financer des immobilisations amortissables. Conformément à l'instruction M14, il est nécessaire d'amortir la

subvention de la même manière qu'a été amorti le bien acquis. À la fin de la période d'amortissement, il faut reprendre et inscrire au résultat ces dotations selon la même durée que les biens qu'elles ont permis de financer. Il s'agit d'une opération purement comptable de régularisation.

**M. le maire**

Ce n'est pas totalement neutre.

**Isabelle DRANCY**

Cela diminue le montant des amortissements pratiqués.

**M. le maire**

Cela diminue la dotation d'amortissement et la dépense de fonctionnement correspondant à cette dotation d'amortissement.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

**Syndicat Mixte d'Études et de Réalisation de la Coulée verte du Sud Parisien – réintégration du patrimoine suite à sa dissolution.**

**Isabelle DRANCY**

Le syndicat mixte d'Études et de Réalisation de la Coulée verte du sud parisien a été créé le 5 mars 1985. Il est composé à la fois du Département et de différentes communes. L'objectif de réalisation de la Coulée verte étant rempli, il est aujourd'hui dissous, la gestion de la Coulée verte étant assurée par le conseil départemental.

La dissolution du Syndicat implique de liquider le patrimoine et le bilan. La Ville de Sceaux procédera à la récupération budgétaire de 16 557 euros.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Révision du montant de l'attribution de compensation pour l'année 2015.****Isabelle DRANCY**

Les établissements publics de coopération intercommunale ayant récupéré l'ancienne taxe professionnelle, l'article 1609 nonies du code général des impôts prévoit que ceux-ci doivent verser une dotation de compensation liée à la recette qui leur est remontée. Cette dotation de compensation est une dépense obligatoire calculée à partir de la taxe professionnelle perçue l'année précédant l'adhésion, majorée des rôles supplémentaires.

Il est indiqué dans la note de présentation le montant de la dotation de compensation attribué par la communauté d'agglomération à chacune des communes membres depuis 2014. Sceaux percevait ainsi 223 699 €. Sceaux est l'une des communes percevant le montant le plus faible, parce qu'elle percevait peu de taxe professionnelle.

En plus des attributions de compensation, la communauté d'agglomération a mis en place une dotation de solidarité communautaire, afin de réduire les inégalités constatées dans son périmètre. Elle était versée en fonction de certains critères, notamment du potentiel fiscal par habitant et de la population.

La dotation de solidarité a été figée en 2010. Son montant s'élève pour Sceaux à 391 654 €.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité des reversements aux communes membres, il a été décidé de réunir ces deux dotations. Ceci permettra à la ville de Sceaux de récupérer, pour l'année 2015, 615 353 € représentant la somme de la dotation de solidarité et de l'attribution de compensation. Cette somme ne sera acquise à la Ville qu'en cas de vote unanime de l'ensemble des communes membres de l'EPCI.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'imagine qu'il s'agit de la dernière délibération intervenant dans ce cadre.

**M. le maire**

Le vote unanime des sept communes, la communauté d'agglomération ayant déjà délibéré, permettra de garantir, dans le cadre du futur établissement public territorial, la perception annuelle de cette somme par Sceaux. Si l'on ne le fait pas, on perd les 391 000 euros de DSC, la loi n'ayant pas voulu garantir les DSC. Tout cela est assez mal fichu. Mais il faut le faire.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 17 décembre 2015

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XIII- MOTION**

#### **Motion en faveur du service public local et des agents publics.**

##### **M. le maire**

Avec les membres de la majorité, j'ai souhaité vous soumettre une motion en faveur du service public local et des agents publics.

Vous le savez tous, depuis un certain nombre de mois, dans un certain nombre de rapports, notamment de rapports officiels, mais surtout dans les médias, y compris dans des médias considérés comme relativement sérieux, nous assistons à un enchaînement de déclarations péremptoires sur la fonction publique, et en particulier sur la fonction publique territoriale.

Il me semble que l'on peut poser le problème de l'organisation de notre pays et de notre société, mais qu'il ne faut pas le faire en attaquant de manière systématique les fonctionnaires eux-mêmes.

C'est la raison pour laquelle je propose au conseil municipal d'adopter la motion suivante : *Les membres du conseil municipal de Sceaux affirment leur engagement pour le maintien du service public local de proximité ; ils affirment à nouveau, leur reconnaissance pour la compétence et le travail réalisé par l'ensemble des fonctionnaires territoriaux, sans lesquels les communes ne pourraient préserver leur qualité de vie et de service et maintenir leur attractivité, sans lesquels la ville de Sceaux ne pourrait pas répondre, comme elle le fait aux besoins de l'ensemble des Scéens. Ils en appellent à la responsabilité des décideurs et demandent que cessent les attaques injustifiées contre la fonction publique territoriale, et que les pouvoirs publics nationaux réaffirment à leur tour leur attachement à une fonction publique de qualité, compétente et bien formée, partageant pleinement les valeurs du service public.*

J'ai bien conscience du caractère déclamatoire de cette motion, mais je crois qu'il est parfois nécessaire que les élus municipaux s'engagent pour la défense des fonctionnaires qu'ils emploient.

La discussion est ouverte.

##### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je ne comprends pas bien... j'imagine que vous faites allusion au rapport de la Cour des comptes.

##### **M. le maire**

Il y en a d'autres.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je n'ai pas tout entendu ou tout lu, mais je crois avoir compris qu'il y avait dans le rapport de la Cour des comptes une attention portée sur l'augmentation de la masse salariale. Je n'ai pas perçu une quelconque attaque dirigée contre les agents territoriaux. Je ne l'ai pas compris ainsi. Finalement, s'il y a une augmentation du nombre de fonctionnaires territoriaux, et par conséquent de la masse salariale, la responsabilité en incombe aux élus et non aux fonctionnaires territoriaux. Ce sont les élus, par le biais des conseils territoriaux et des présidents de ces conseils, que sont mises en œuvre ces politiques salariales. Par conséquent, si l'on devait stigmatiser quelqu'un dans cette affaire, je pense que ce serait les élus plutôt que les agents. Je n'ai pas ressenti dans ce que vous dites d'attaque directe contre les agents territoriaux. En revanche, nous approuvons totalement la première partie de la motion.

**Benjamin LANIER**

Nous sommes partagés par rapport à cette motion, non pas sur le fond qui porte sur la défense du service public local, mais sur la façon dont vous la présentez. Il s'agit d'une attaque en règle des ministres et des dirigeants politiques. C'est un peu particulier. Il y a encore un mois, votre ami, M. Juppé, expliquait qu'il souhaitait des modèles privés pour la fonction publique locale. Je fais référence aux propos qu'il a tenus dans un article du Parisien. Je ne vois pas trop qui vous visez exactement. Sur le début de cette motion, il n'y a aucun problème. Mais la phrase faisant référence à la responsabilité des décideurs est un peu trop vague. Merci de bien vouloir préciser votre pensée.

**Xavier TAMBY**

Je n'ai évidemment pas de sujet à voter cette délibération, même si je comprends ce que veulent dire nos collègues, notamment lorsqu'il est fait référence dans le texte aux institutions comme la Cour des comptes ou le ministère des Finances. Ensuite, j'entends bien que lorsque l'on se dirige vers l'IFRAP, c'est beaucoup plus tendancieux et source d'une certaine perversité. J'en conviens volontiers.

Je pense qu'il ne faut pas faire l'économie d'une réflexion plus globale quand on aborde le sujet de la fonction publique en général, et de la fonction publique territoriale en particulier, du contexte macro-économique que vous définissez comme social et complexe. Avec une dépense publique égale à 57 % du PIB, une dette publique à 100 % du PIB et l'arme fiscale qui a été usée jusqu'à l'usure — pardonnez-moi cette répétition — par le pouvoir actuel depuis 2012, il est nécessaire d'avoir une réflexion de tous, y compris des élus locaux, sur une dépense publique beaucoup plus optimale.

Cela étant dit, et notamment s'agissant des agents territoriaux de la Ville, il me paraît important de leur apporter notre soutien dans leur action quotidienne qui est très loin d'être évidente.

**M. le maire**

Soyons clairs, d'abord nous ne parlons pas de la Cour des comptes. Nous évoquons des institutions prestigieuses. Elles sont nombreuses. Nous évoquons des ministres et des dirigeants politiques. Ils sont nombreux, à droite comme à gauche. Et puis, nous parlons des médias. La Cour des Comptes parle de dérive des dépenses de personnel. Elle a tort d'employer ce mot. Ce n'est pas son rôle. Elle doit présenter des éléments factuels d'évolution et d'analyse, mais elle ne doit pas employer un tel terme. Vous l'avez dit vous-même, cette augmentation est due à une volonté politique.

S'agissant de la politique territoriale, il y a eu deux types de décisions : l'embauche d'agents par la création de nouveaux services, ce qui est une responsabilité politique, et les questions statutaires qui relèvent de décisions finales de l'État. C'est l'emploi de ces mots qui donnent le champ libre à la répétition par les médias qui en font une arme politique, sans poser la question de fond de l'organisation de la société et de ses services publics. C'est une question légitime que l'on peut poser, mais il ne faut pas la poser en disant que le service public coûte trop cher à cause des fonctionnaires. Ce n'est pas une façon de poser la question. Les agents publics, comme les salariés dans le privé, ne sont pas uniquement des sources de coût. Ce sont d'abord des sources de production de services et de richesse. Ce discours installé sur le nombre de fonctionnaires qui coûteraient trop cher est trop réducteur. Il y a beaucoup d'autres dépenses que l'on pourrait réduire.

Il vous est proposé de voter le dernier paragraphe de la note de présentation et non pas ce qui figure au début. Il ne s'agit pas de dire que nous ne sommes pas pour une maîtrise des dépenses publiques. Mais nous ne souhaitons pas que cet impératif de maîtrise de la dépense publique se traduise finalement par l'expression suivante : « les fonctionnaires ne travaillent pas ». Et c'est ce qui se passe. On ne le dit pas aussi directement, mais c'est bien ce qui se passe. Et il faut faire attention. Si les élus locaux ne s'élèvent pas contre cela, personne ne le fera. Il y a une lâcheté générale qui consiste à répéter toujours la même chose.

**Francis BRUNELLE**

Je voudrais faire un parallèle avec la fonction publique hospitalière. On entend régulièrement ce même discours s'agissant de la fonction publique hospitalière. Il y a trop de personnel à l'hôpital. Or, depuis le 13 novembre, les politiques, l'ARS, les acteurs locaux ont tous félicité la mobilisation des acteurs de l'hospitalisation publique. Nous sommes dans une organisation sociale particulièrement efficace, mais l'on en prend l'habitude. Lorsqu'il y a des événements difficiles, on s'aperçoit que cette fonction publique hospitalière est disponible et dévouée. Je voulais juste faire ce parallèle.

**M. le maire**

C'est un parallèle tout à fait pertinent.

Le vote porte donc sur le dernier paragraphe.

Sceaux, le 17 décembre 2015

**Jean-Jacques CAMPAN**

Vous vous souviendrez que nous avons eu une discussion lors d'une motion sur les langues régionales. Est-ce qu'il y a une urgence à voter cette motion ? Nous sommes globalement d'accord, mais la phrase sur la responsabilité des décideurs nous gêne. Il faudrait revoir le texte. Est-ce qu'il y a moyen d'en discuter un peu plus ? Nous l'avons fait lors de la motion sur les langues régionales et nous étions parvenus à trouver un consensus.

**M. le maire**

Franchement, il n'y a rien d'extraordinaire. On en appelle à la responsabilité des décideurs. C'est quand même suffisamment large pour y inclure suffisamment de monde.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous allons nous abstenir.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), 3 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**XIV- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

**XV- COMMUNICATIONS DU MAIRE****M. le maire**

Le 14 décembre 2015, l'AFNOR a récompensé les collectivités les plus méritantes dans la catégorie qualité de l'accueil et relations aux usagers. Sceaux est arrivée en tête de sa catégorie, mais également en première position au classement général.

Nous avons obtenu une note moyenne de 87 % sur la qualité de l'accueil (téléphone courrier, mail et accueil physique), largement au-dessus du score des autres collectivités. 150 points et une vingtaine de critères ont été passés au crible. Des citoyens mystères se sont déplacés, ont envoyé Sceaux, le 17 décembre 2015

des mails et des courriers et ont jugé de la qualité des réponses apportées. Cette distinction vient compléter la certification Qualiville que nous obtenons chaque année depuis 2011, et à laquelle nous essayons d'inclure chaque année de nouveaux services.

En votre nom à tous, je tiens à féliciter tous les services concernés.

*Applaudissements*

## **XVI- DÉCISIONS DU MAIRE**

### **Dominique DAUGERAS**

J'aurais voulu poser quelques questions.

La première concerne le pourvoi en cassation contre l'ordonnance du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise tendant à la modification de la page 42 du n° 460 du Sceaux-Mag. Quel était le montant de ces honoraires ? Ce n'est pas précisé dans le relevé des décisions du maire.

### **M. le maire**

4 200 euros.

### **Dominique DAUGERAS**

Requête formée par les consorts Huynh, en annulation d'un arrêté du 20 juillet 2013 de non-opposition à déclaration préalable. Mandat à la SCP D.D.A. Avocats.

### **M. le maire**

Il s'agit du mandat. Il n'y a pas encore la facture.

### **Dominique DAUGERAS**

Requête de M<sup>me</sup> Rabeha Fariad. Mandat au cabinet CITYLEX. En quoi consiste cette requête ?

### **M. le maire**

Cette dame est expulsée d'un logement privé. Elle est bien conseillée. Par conséquent, son avocat attaque tout le monde. C'est un mandat pour l'instant.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

On peut faire en sorte que chacun de ces points fasse l'objet d'une délibération. Qui peut le plus peut le moins. Cela risque d'être drôle. Il paraît qu'une commune voisine convoque son conseil municipal dans la journée tellement les séances sont longues. On pourrait commencer le conseil à 9 h, faire une pause de 12 h à 13 h, et le poursuivre l'après-midi. Cela pourrait être bien.

## **XVII- QUESTIONS ORALES**

### **Question orale de Dominique DAUGERAS**

#### **Dominique DAUGERAS**

Ma question concerne la lisibilité de l'affichage des permis de construire demandés et accordés dans la vitrine située à l'extérieur du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

Il semblerait normal, et c'est généralement le cas dans les autres communes, que les demandes de permis de construire et les permis accordés affichés dans cette vitrine soient lisibles par tous. Or ce n'est pas le cas à Sceaux : la vitrine actuelle fait deux mètres de haut, les documents y sont affichés jusqu'en haut, voire sont partiellement recouverts par le bord du haut. Les feuilles sont en format A5 et non A4 ; ce format réduit rend les textes très difficiles à lire.

Faut-il être à la fois une girafe (avec son cou) et un lynx (avec ses yeux) pour savoir si une construction ou une extension est prévue sur le terrain à côté de chez soi, ou ailleurs dans Sceaux ? Ou faut-il venir avec un escabeau et une loupe ?

Donc, en plus d'améliorer l'affichage, la Ville ne pourrait-elle pas publier demandes et autorisations de permis dans Sceaux Mag (comme c'était le cas il y a quelques années) et/ou sur le site de la Ville ?

Ou alors cet affichage est-il conçu pour garder tout projet de construction à l'abri des regards ?

#### **M. le maire**

En ce qui concerne l'affichage des actes tels qu'il est réalisé, je vous précise qu'il répond aux obligations auxquelles la Ville est soumise, mais je conviens que la consultation des documents affichés n'est pas très confortable.

En complément de l'affichage sur papier en mairie, je vous précise que la liste des permis de construire attribués fait bien l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville.

Je vous rappelle par ailleurs que les permis de construire accordés doivent donner lieu à un affichage sur le site où les travaux sont autorisés. Cet affichage sur site constitue d'ailleurs la principale formalité de publicité, puisqu'elle conditionne le point de départ de délais de recours éventuels. Il serait donc abusif de laisser penser que la publicité réalisée en mairie constituerait la seule source d'information.

Par ailleurs, je vous précise que la Ville s'intéresse à de nouveaux supports en cours de développement qui permettraient un accès dématérialisé aux actes récemment adoptés. Un tel support permettrait en effet également aux agents de ne pas avoir à accrocher puis décrocher des documents dans la vitrine actuelle par tout temps. L'acquisition et la mise en service d'un tel

support supposent cependant la réalisation d'études techniques, le lancement d'une consultation et l'inscription des crédits correspondant au budget.

### **Question orale de Claude DEBON**

#### **Claude DEBON**

Ma question concerne la contestation de la gestion du président de l'association du basket à Sceaux.

Le Parisien du 10 octobre 2015 rend compte de la remise en cause par des parents de la gestion réalisée par le président de l'association. La subvention de la mairie est l'un des arguments pour demander des comptes face à l'absence d'information donnée en assemblée générale sur le bilan financier et le budget prévisionnel.

Cette remise en cause concerne plus particulièrement la subvention de 155 000 € accordée par la Ville à cette association, subvention qui avait entraîné plusieurs questions des groupes d'opposition au Conseil municipal du 26 mars 2015.

Vu les remous existants, il est d'autant plus utile de savoir ce que cet argent devient et quel est le contrôle réalisé par la Ville sur les comptes de l'association.

Ce sujet est évidemment à généraliser à l'ensemble des associations.

Pouvez-vous nous éclairer sur ces questions ?

#### **M. le maire**

L'article du Parisien, que vous évoquez, fait référence à une précédente réunion de l'assemblée générale de l'ASAS Basket en 2014. Depuis, une réunion d'assemblée générale s'est tenue le 7 octobre 2015 au cours de laquelle les comptes ont été présentés et approuvés à l'unanimité. Chaque année, les demandes de subventions de l'association donnent lieu à communication à la Ville du bilan et compte de résultat des exercices antérieurs. Ces comptes sont présentés en annexe du compte administratif. Ces documents ont toujours été fournis par l'ASAS et certifiés par l'expert-comptable de l'association. Les subventions versées sont en effet inférieures au seuil à partir duquel les comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes. La subvention de l'ASAS Basket masculin s'est ainsi élevée pour 2015 à 104 240 €, celle de l'ASAS Basket féminin à 51 070 €. Le club de l'ASAS Basket compte au total 390 adhérents. Cela en fait le deuxième club de la ville en terme d'adhérents après le Tennis Club de Sceaux. Une école de basket accueille les plus petits pour l'apprentissage, les plus grands à partir de 11 ans évoluent en compétition au niveau départemental et régional. Le club compte 224 jeunes garçons de moins de 18 ans. Deux équipes jeunes ont terminé championnes dans leur division la saison dernière.

Il est à noter par ailleurs que le club également compte 76 jeunes filles de moins de 18 ans. Une équipe cadette a évolué au niveau régional, les cadettes deux ont, quant à elles, terminé

championnes départementales la saison dernière. Le club compte par ailleurs une équipe hommes et une équipe femmes évoluant en nationale deux. Actuellement, l'équipe féminine est première dans sa poule en championnat de France.

Lorsque nous comparons le budget et la subvention de la Ville au club de basket de Sceaux par rapport aux clubs qui évoluent en national deux, nous constatons que la subvention de Sceaux est la plus faible de France.

### **Question orale de Jean-Jacques CAMPAN**

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Ma question concerne les fermetures de commerces rue des Écoles.

Plusieurs commerces de la rue des Écoles ferment, sont fermés, sont sur le point de fermer ou n'ont pas renouvelé leur bail.

- ✓ PAMP au 4
- ✓ Roujoublan au 10
- ✓ So-Web au 11
- ✓ Coup d'œil au 12
- ✓ La galerie Florian au 20
- ✓ Le Pressing au 22
- ✓ La Tapissier au 26
- ✓ La Table de Catherine au 30
- ✓ L'agence immobilière « L'orangerie » au 30

L'accessibilité, le stationnement (dans la rue et devant la MJC par exemple) et la visibilité sont des facteurs primordiaux sachant que pour ce qui concerne la visibilité « Sceaux Shopping » n'a pas apporté de chiffre d'affaires supplémentaire aux commerces de la rue qui en sont membres.

Notre question est : Que comptez-vous faire pour redynamiser l'activité commerciale dans cette rue ?

#### **M. le maire**

L'équipe municipale s'intéresse de près à l'évolution de la situation commerciale de la rue des Écoles. Nous connaissons donc la situation des différents établissements, qui ne sont pas tous fermés ou sur le point de l'être.

Les causes de fermetures de ces différents établissements sont assez diverses. Certaines fermetures s'inscrivent dans le cadre de reprises d'activité par d'autres professionnels. C'est par exemple le cas du restaurant qui devrait rouvrir sous une nouvelle enseigne au cours du premier trimestre 2016. Certains établissements de petite taille ne constituent qu'une annexe d'établissements plus

conséquents situés à Sceaux ou dans une ville avoisinante. Certains locaux sont mis en vente pour la même activité, ce qui restreint les possibilités de relocation, et donc allonge le délai de celle-ci. Certains locaux aussi trouvent difficilement preneurs au regard du montant du loyer demandé par le propriétaire. C'est pourquoi je vous ai proposé, lors de la séance du 12 février 2015, d'instaurer une taxe sur les locaux commerciaux inoccupés pendant une certaine durée, à savoir la taxe sur les friches commerciales. L'instauration de cette taxe a pour objet d'inciter les propriétaires concernés à déterminer un montant de loyer plus compatible avec le marché.

Des activités de décoration et cadeaux récemment implantées n'ont pas trouvé une clientèle suffisante au regard de la gamme choisie, mais aussi du fait que le chiffre d'affaires dans ce type d'activités est lié à une visibilité plus ou moins forte.

Ainsi que vous le rappelez, certains commerces ont pu souffrir d'une continuité commerciale et d'activités insuffisantes. C'est pourquoi nous avons inséré dans le PLU une disposition imposant la réalisation de locaux commerciaux, d'artisanat ou d'activités en rez-de-chaussée dans certaines rues, comme la rue des Écoles. Un établissement complémentaire a ainsi été créé rue des Écoles contribuant à cette continuité et marquant une bonne santé commerciale. Je dois vous dire d'ailleurs que les propriétaires soumis à cette obligation ne sont pas toujours contents. Ils aimeraient faire autre chose.

Une actualisation de l'étude menée sur le tissu commercial et artisanal que nous avons faite en 2010, et complétée en 2013, est en cours de réalisation et permettra de mieux cerner les évolutions sur ces thèmes et de préciser les éventuels leviers d'action.

S'agissant des capacités de stationnement dans la rue, elles n'apparaissent pas comme déterminantes pour l'activité. La rue piétonne est en effet dépourvue de stationnement de surface et accueille néanmoins de nombreux chalands. L'adaptation des grilles de tarifs de stationnement que nous avons récemment adoptée, et à laquelle vous êtes opposés, contribue à une meilleure rotation des véhicules et ainsi à l'attractivité des établissements de l'ensemble de la zone.

Je vous rappelle par ailleurs que la Ville a investi de manière importante pour requalifier la partie est de la rue des Écoles par un revêtement dalles-pavés qui a très sensiblement amélioré l'accessibilité des commerces et des services. Le projet de rénovation de la partie ouest de la rue est en cours d'études, mais toutefois, il ne peut être réalisé avant la fin du chantier d'aménagement de l'EHPAD Marguerite Renaudin.

S'agissant de la plate-forme « Sceaux Shopping », les établissements scéens sont de plus en plus nombreux à s'y associer, ce qui leur permet d'améliorer le service à la clientèle, mais aussi de gagner en visibilité sur la qualité de leurs produits. L'inscription des commerçants sur la plate-forme doit s'accompagner de fréquents renouvellements des produits et d'opérations de promotion, afin de pouvoir contribuer au dynamisme des commerces. La plupart des commerçants, dont certains commerçants de la rue des Écoles, l'ont bien compris et s'appuient sur « Sceaux

Shopping » pour développer leur activité. D'autres n'ont pas compris. Sceaux Shopping ne constitue à cet égard qu'un outil parmi d'autres pour le dynamisme de ces activités.

La Ville est donc particulièrement attentive à cette situation à travers les différents outils mis en place et par l'action des services chargés de la coordination économique qui agit au quotidien avec l'équipe municipale pour offrir aux commerçants les conditions les plus favorables au développement de leur activité dans l'intérêt de la ville et au profit de son attractivité.

J'ajoute que rien n'interdit aux commerçants de la rue des Écoles de mener des opérations de promotion. Une brocante a d'ailleurs été organisée qui a permis de faire connaître un certain nombre de commerçants de la rue des Écoles. Encore faut-il qu'ils se mobilisent eux-mêmes. Nous sommes de très longue date très attentifs à la question du commerce à Sceaux, car c'est un des éléments forts de l'attractivité de la ville.

Sur ces paroles positives et constructives, je vous remercie et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

*La séance du conseil municipal est levée à 0 h 55.*